

NĀNĪAWIG MĀMAWE NĪNAWIND

DEBOUT ET SOLIDAIRES

FEMMES AUTOCHTONES DISPARUES
OU ASSASSINÉES AU QUÉBEC



FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.
QUEBEC NATIVE WOMEN INC.



Couverture

La photo en couverture de ce rapport représente une portion d'une courtepointe réalisée dans le cadre du rassemblement des familles de femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec, organisé par Femmes Autochtones au Québec en avril 2015. Chacune des petites pochettes fixées à la courtepointe contient une pensée pour un-e proche d'une personne disparue ou assassinée. Dans son ensemble, l'œuvre permet de rendre hommage aux victimes et représente la solidarité et l'entraide entre les familles. La courtepointe devrait maintenant voyager afin que d'autres familles dans la province puissent y apporter leur contribution.

Idée originale : Pascale Annual, art ethnothérapeute

Crédit photo et graphisme de la page couverture : Maude Plante-Husaruk

Titre

Femmes autochtones au Québec (2015). *Nānīawig Māmawe Nīnawind. Debout et solidaires. Femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec.* FAQ, Kahnawake.

Auteurs

Annie Bergeron, agente de recherche FAQ, stagiaire DIALOG
Alana Boileau, coordonnatrice Justice et Sécurité publique, FAQ

Collaboration à l'analyse et à la rédaction

Carole Lévesque, professeure titulaire, Institut national de la recherche scientifique

Révision linguistique

Catherine Couturier, INRS

Éditique

Michèle Riendeau, INRS

Soutien financier



Diffusion

Femmes Autochtones au Québec
Business Complex, River Road
C.P. 1989
Kahnawake, Québec
J0L 1B0

REMERCIEMENTS

Nous remercions la nation Mohawk de nous permettre de travailler à tous les jours sur son territoire traditionnel non cédé.

Femmes Autochtones au Québec (FAQ) désire remercier du plus profond de son cœur les familles des femmes autochtones disparues ou assassinées qui, avec la plus grande générosité, ont partagé leurs expériences. Nous souhaitons également souligner la contribution essentielle de quelque trente participant-e-s qui ont donné de leur temps pour répondre à nos questions. Nous remercions aussi les directrices des maisons d'hébergement pour femmes autochtones et les représentantes des nations de FAQ qui nous ont aidé à orienter cette enquête exploratoire.

Nous remercions Carole Lévesque et Dominique Raby (INRS) pour leur soutien essentiel tout au long du projet, puis les membres de l'équipe de DIALOG qui ont contribué à l'édition du présent rapport.

Nous remercions le ministère de la Justice pour son appui financier à chacune des étapes de cette enquête.

Nous remercions le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Secrétariat à la condition féminine, le Secrétariat aux affaires autochtones, le ministère de la Justice du Canada et Santé Canada pour leur contribution financière, sans laquelle le rassemblement des familles de femmes autochtones disparues ou assassinées organisé au printemps 2015 n'aurait pu être possible. Nous remercions également toute l'équipe du Couvent Val-Morin pour son accueil.

Nous remercions les membres de l'équipe de soutien qui était présente au rassemblement des familles: Jean Stevenson et Delbert Sampson, Anik Sioui, Wanda Gabriel et Pascale Annoual.

Nous remercions chacune des personnes ou organisations que nous avons consultées au long de cette enquête pour leur expertise particulière : Karine Gentelet, Mylène Jaccoud, Lise Montminy, Lisa Koperqualuk, Bibiane Courtois, Emmanuelle Walter, Irene Goodwin, le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, la Saturviit Inuit Women's Association et la Cree Women of Eeyou Istchee Association.

Nous remercions les membres d'Amnistie Internationale Canada francophone pour leur appui à l'organisation du lancement de ce rapport.

Nous remercions chacune des membres du personnel de FAQ qui ont contribué à leur manière à la réalisation de cette enquête.

Enfin, nous désirons remercier les femmes autochtones et leurs allié-e-s qui militent sans relâche pour la protection et la sécurité des femmes de nos nations.

Niá :wen!



FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.
QUEBEC NATIVE WOMEN INC.

Kuei

Nānīawig Māmawe Nīnawind... En novembre 2014, lors de la conférence annuelle de Femmes Autochtones au Québec, Laurie Odjick, maman de Maisy Odjick qui est disparue depuis 2008, a demandé aux organisations autochtones qui parlent des femmes autochtones disparues ou assassinées de se tenir aux côtés des familles des victimes et non devant elles. Ce souhait est devenu notre inspiration; pour cette raison, nous avons intitulé notre rapport « Stand with us » dans la langue Anishinabe de la nation de Laurie, que nous avons traduit par « Debout et solidaires » en français.

Pour nous, la participation des familles est essentielle. Dans notre étude, nous voulions faire ressortir leur voix et leur donner une place importante, parce que ce sont elles qui sont touchées d'abord et avant tout. Vous lirez, dans la section qui est consacré au rassemblement des familles, qu'à travers les besoins qu'elles ont partagés, les familles nous ont donné une route à suivre. Maintenant c'est à nous toutes et tous d'emprunter ce chemin.

Aujourd'hui, FAQ vous présente la situation au Québec, parce que oui, la question des femmes autochtones disparues ou assassinées nous concerne. C'est important d'en parler et de comprendre ce que nous vivons ici. Nous mettons beaucoup l'accent sur les problématiques à travailler en matière de violence, de racisme et de discrimination, parce qu'elles rejoignent directement la mission de FAQ. Vraiment, la violence vécue par les femmes autochtones, colonialiste, sexiste, patriarcale et familiale, doit être enrayée et pour y arriver, tout le monde doit y participer.

Récemment, avec la prise de parole importante des femmes autochtones à Val-d'Or et l'annonce par le gouvernement fédéral de la commission d'enquête nationale tellement attendue, on sent une prise de conscience générale qui nous donne beaucoup d'espoir chez FAQ. Je suis certaine qu'on va enfin avoir des avancées par rapport aux problématiques qu'on essaie de faire valoir depuis longtemps. On souhaite qu'en lisant cette étude, vous comprendrez mieux ce que nous vivons en tant que femmes autochtones, et surtout, que vous sentirez le besoin d'être dans *l'action*, comme nous l'avons été au cours des quarante dernières années.

Ninashkumau Katipenitek ka minitak tshetshi umue minutaiat nitatusseunnan

Présidente, Femmes Autochtones au Québec

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
Mise en contexte.....	2
L'implication de Femmes Autochtones au Québec dans le dossier de la violence	3
Les violences subies par les femmes autochtones.....	3
Méthodologie	4
Organisation du document.....	8
Section 1 Disparitions : une idéologie de l'effacement à l'œuvre.....	9
Cerner et définir le phénomène de la disparition	10
Reconnaître le rôle de la solidarité	12
La disparition et la <i>Loi sur les Indiens</i>	14
La disparition et les pensionnats indiens.....	15
La disparition et le placement des jeunes autochtones	16
La disparition dans ses formes contemporaines	17
Section 2 La violence familiale.....	21
L'importance de parler de violence familiale.....	21
Définition de la violence familiale	22
Les diverses manifestations de violence familiale	23
La violence familiale : un phénomène banalisé	25
La crise de logement et l'impossibilité de fuir la violence familiale.....	26
Briser le silence	27
Section 3 La qualité des services sociaux : un déterminant de la sécurité des femmes autochtones	29
Agir avant de réagir : l'importance de la prévention et de la sensibilisation	30
Les barrières freinant l'accès aux services en communauté et en milieu urbain.....	31
Le financement	31
Les défis du métier d'intervenant-e	32
La communication, la collaboration et la continuité	33
La honte, la discrimination et la difficulté à demander de l'aide.....	34
La confidentialité et l'anonymat en communauté.....	35
La méconnaissance des réalités autochtones au sein des services du réseau québécois.....	36
Les services offerts aux hommes.....	38

Section 4 Les relations avec les corps policiers	41
En communauté autochtone	41
La perception de l'enjeu par les policier-ère-s.....	41
Relations avec la communauté	42
En milieu urbain : des préjugés persistants.....	45
La formation des policier-ère-s.....	47
Section 5 Paroles des familles	49
Description du rassemblement des familles	49
Besoins identifiés par les familles	50
Relations avec les services policiers.....	50
Soutien et guérison.....	53
Information et savoirs.....	56
Sensibilisation de la population et des institutions.....	57
Conclusion.....	59
Bilan	59
Pistes d'action.....	60
Bibliographie.....	63
Annexe 1 Guide d'entretien individuel avec les intervenant-e-s ou les responsables de dossiers en milieu autochtone	67
Annexe 2 Guide d'entretien individuel avec les membres de corps de police autochtone	68
Annexe 3 Guide d'entretien pour la rencontre de groupe avec les familles	69



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principes de recherche avec les femmes autochtones	5
Tableau 2 : Caractéristiques de l'échantillon	7

INTRODUCTION

Je trouve que c'est plus documenté dans l'Ouest que chez nous. Vraiment, au Québec là... Est-ce que c'est parce qu'on en a moins? Mais elles [les femmes] sont pas plus documentées, ce n'est pas parce qu'on en a moins que c'est moins important! Mais avec le peu de documentation qu'on a effectivement au Québec on fait pitié. Il n'y a [pas] grand-chose qui a été amené à ce niveau-là. On n'a même pas de noms, je trouve qu'on n'a pas grand-chose.

Marie, responsable de dossiers, communauté autochtone

On est toujours noyés dans la masse d'Autochtones [au Canada]. Fait que c'est pour ça que je trouvais ça l'fun cette recherche-là, parce que j'me dis au moins ils vont avoir le portrait de la réalité du Québec.

Karine, responsable de dossiers, communauté autochtone

Le présent document fait état des résultats d'une enquête exploratoire effectuée par Femmes Autochtones au Québec (FAQ) en ce qui a trait à la situation des femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec. Cette enquête a bénéficié du soutien financier du ministère de la Justice du Québec et du Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG). Elle visait principalement à consigner et à mettre en valeur la parole des Autochtones de différents horizons et provenances, de même que celles des membres des familles de femmes autochtones disparues ou assassinées, principales personnes concernées par la problématique. Les objectifs de cette enquête se lisent comme suit :

- Circonscrire les causes et les significations de la violence subie par les femmes autochtones au Québec
- Identifier les spécificités de la problématique des femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec
- Rendre visible la complexité de l'enjeu des femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec
- Faire entendre la voix des personnes concernées
- Proposer des pistes d'action qui soient véritablement adaptées au contexte des populations autochtones de la province

Les constats et résultats issus de cette enquête nous permettent déjà de proposer quelques pistes d'action afin de répondre à l'urgente et dramatique question des femmes autochtones disparues ou assassinées; ils serviront ultérieurement à l'élaboration d'une stratégie d'action pertinente au contexte autochtone québécois.

Mise en contexte

La question des femmes autochtones disparues ou assassinées a été abondamment étudiée à travers le Canada et plusieurs rapports présentent des recommandations pertinentes afin de remédier à la situation (LSC, 2015)¹. En effet, le nombre toujours grandissant de femmes autochtones disparues ou assassinées est alarmant. En 2010, l'initiative des Sœurs par l'esprit de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) avait documenté 582 cas datant principalement des années 1990 à 2000. Plus récemment, Maryanne Pearce avançait le nombre de 824 femmes dans sa thèse de doctorat produite à l'Université d'Ottawa (Pearce, 2013). En avril 2014, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) révélait qu'elle avait identifié pas moins de 1181 cas de femmes assassinées ou disparues depuis 1980 (GRC, 2014).

En ce qui concerne plus spécifiquement le Québec, la question n'a toujours pas été examinée adéquatement. L'Association des femmes autochtones du Canada avait documenté en 2010 le cas de 22 femmes autochtones portées disparues ou assassinées à l'intérieur de la province. Plus récemment, la GRC faisait état de 46 cas d'homicides de femmes autochtones perpétrés entre 1980 et 2012. Toutefois, en raison des limites méthodologiques reconnues (notamment lorsque les études canadiennes n'ont pas tenues compte de la population francophone ou en raison du faible taux de dénonciation des actes de violence), ces chiffres apparaissent largement sous-estimés. Femmes Autochtones au Québec a souhaité combler cette lacune en proposant la première enquête à ce sujet.

On se rappellera qu'en octobre dernier, Radio-Canada diffusait un reportage dans le cadre de l'émission *Enquête*² qui allait avoir l'effet d'une bombe dans la société québécoise, surtout en milieu autochtone. On y racontait la triste histoire de la disparition de Sindy Ruperthouse, une femme Anishinabe de 44 ans aperçue pour la dernière fois à Val-d'Or en avril 2014. Les parents de Sindy, Johnny Wylde et Émily Ruperthouse, faisaient part dans ce reportage des nombreux défis avec lesquels ils avaient eu à composer dans leur relation avec les policier-ère-s et enquêteurs-teuses responsables du dossier de leur fille : manque d'information, intérêt limité pour la poursuite de l'enquête, refus de coopérer avec la famille. Ce reportage présentait également, pour la première fois au Québec, des femmes autochtones dénonçant, à visage découvert, l'exploitation et les abus physiques et sexuels dont elles ont été victimes de la part de policiers de la Sûreté du Québec dans la région de Val-d'Or (Dupuis, 2015). Ce reportage est venu souligner et mettre en évidence auprès du grand public l'importance de s'intéresser aux enjeux de la problématique de la violence envers les femmes autochtones à l'intérieur de la province.

Comme on le sait, la mise sur pied d'une commission d'enquête nationale sur cette question a longtemps été réclamée par les instances autochtones au Canada et au Québec et par de nombreux groupes de la société civile. Après des années de refus de la part du gouvernement conservateur, le nouveau gouvernement libéral de Justin Trudeau, élu en octobre 2015, a annoncé le mardi 8 décembre 2015, que cette commission d'enquête tant attendue serait enfin mise en œuvre tout prochainement.

¹ Une liste de tous ces rapports est disponible en ligne : <http://aptn.ca/news/2014/05/21/groups-upset-harper-government-using-murdered-missing-inquiry-calls/>

² <http://ici.radio-canada.ca/tele/enquete/2015-2016/episodes/360817/femmes-autochtones-surete-du-quebec-sq?isAutoPlay=1>

L'implication de Femmes Autochtones au Québec dans le dossier de la violence

Il y a plus de 30 ans que Femmes Autochtones au Québec a fait de la violence un de ses dossiers prioritaires. Dès le début des années 1980, la question de la violence en contexte autochtone a mobilisé les militantes de toutes les nations. En 1987, FAQ lançait la première campagne de sensibilisation et d'information — *La violence nous déchire réagissons!* — sur cette question déjà considérée à l'époque comme une « tragédie de grande ampleur » (AFAQ, 1987); un bulletin d'information — *Ensemble contre la violence-Anishnabe-kwe* — sera produit à trois reprises au cours des années suivantes. En 1992, FAQ innovera en mettant sur pied un comité d'hommes pour aborder, avec les femmes, ce dossier, démontrant par le fait même que la violence n'est pas une affaire de femmes, mais bien une question qui concerne la population autochtone dans son ensemble.

Dans les années 1990 et au début des années 2000, FAQ organisera trois grands rassemblements autour du thème de la violence : *Skennenkò :wa, Voici la pointe du jour*. Chacun de ces événements réunira des centaines de participantes provenant des communautés Autochtones du Québec mais aussi des autres provinces. En 2002, les leaders de FAQ seront invitées par le Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle afin de collaborer à la rédaction de la deuxième version de la politique d'intervention gouvernementale en matière de violence conjugale.

Au cours des ans, des dizaines de mémoires et de rapports seront produits par FAQ. Ils mettront l'accent sur de nombreux enjeux reliés directement à la question de la violence : la sécurité, la victimisation, la prévention, les services publics, les liens avec les corps policiers, la protection (voir entre autres AFAQ, 1982 et 1990; FAQ, 2008; Pelletier, 1993). Les gouvernements se sont succédé, au niveau provincial et au niveau fédéral, mais l'approche de Femmes Autochtones du Québec n'a pas changé : elle s'est même consolidée à travers les années et les décennies. En toutes circonstances, FAQ a porté, et porte encore, son attention sur les femmes elles-mêmes, sur les moyens à leur disposition (généralement insuffisants) pour assurer leur sécurité et sur l'importance de prendre en considération le contexte communautaire dans lequel se développent les manifestations de la violence.

Les violences subies par les femmes autochtones

On trouve dans la littérature gouvernementale, la littérature autochtone et la littérature scientifique de nombreuses définitions relatives aux formes de violence qui touchent les femmes autochtones (Flynn, 2010; Gouvernement du Canada, 2014; Montminy *et al.*, 2010). L'intention première dans ces pages n'est pas de présenter un débat théorique autour de cette question. Il s'avère utile cependant de faire état de différentes formes de violence qui affectent, de manière générale, les femmes autochtones. À titre indicatif et à partir de notre expérience directe avec les femmes et les familles concernées dans le cadre de cette enquête exploratoire, nous avons distingué quatre types particuliers. Ces violences agissent de concert; elles ne sont donc pas mutuellement exclusives. Nous les identifions ici afin de faciliter la lecture des propos consignés dans ce rapport.

- La **violence structurelle** : cette forme de violence englobante renvoie aux effets systémiques des politiques d'effacement et d'assimilation mises en place par les gouvernements successifs depuis au moins le milieu du 19^e siècle. La *Loi sur les Indiens* constitue l'exemple par excellence d'un système qui encadre tous

les domaines de la vie politique, économique, sociale, juridique et culturelle des Premières Nations.

- La **violence institutionnelle** : cette seconde forme de violence, découlant nécessairement de la première, concerne plus directement les impacts que l'on associe à des régimes institutionnels particuliers, que ce soit en matière d'éducation, de santé ou de sécurité publique. Le cas des pensionnats indiens en constitue un exemple probant. Non seulement cette violence s'est-elle manifestée dans la vie des personnes ayant survécu au pensionnat, mais ses conséquences ont traversé les générations et ont modifié durablement la trajectoire de vie de milliers d'enfants en s'insinuant dans toutes les sphères de leur existence.
- La **violence familiale** : cette expression est couramment utilisée en contexte autochtone pour bien marquer le fait que la violence ne concerne pas uniquement les couples, mais aussi les enfants et éventuellement d'autres personnes évoluant avec ou autour de la famille.
- La **violence personnelle** : enfin, cette dernière forme de violence recouvre les manifestations liées entre autres à la violence physique, à la manipulation psychologique, au contrôle financier, et implique des individus.

Méthodologie

Afin de mener une enquête qui soit respectueuse des savoirs et de l'éthique en milieu autochtone, une attention particulière a été apportée au cadre méthodologique de manière à ce qu'il prenne appui sur les lignes directrices de recherche avec les femmes autochtones élaborées pour FAQ.

Méthodologie qualitative : privilégier la parole

Une approche qualitative nous a permis de mettre en évidence et de mieux circonscrire les propos et explications des personnes rencontrées au regard de nos objectifs. Ainsi avons-nous privilégié le point de vue des personnes touchées par la problématique des femmes autochtones disparues ou assassinées et consigné leurs propres représentations de la sécurité, de la violence, de la disparition, des initiatives et services existants et des interventions nécessaires. Les thèmes issus d'une interrogation plus globale à propos de la violence envers les femmes autochtones ont fait ressortir des pistes d'action spécifiques (comme on le verra en conclusion) prenant ancrage dans la parole des personnes impliquées et des familles ayant perdu un être cher.

Tableau 1
Principes de recherche avec les femmes autochtones

1.	S'assurer de la présence des femmes dès les premiers contacts
2.	Consulter la communauté avant d'entamer la recherche
3.	Impliquer des femmes autochtones dans la définition du sujet de recherche
4.	Baser la recherche sur des besoins et des priorités locales
5.	Respecter les savoirs autochtones au même titre que les savoirs scientifiques occidentaux
6.	Choisir une méthodologie respectueuse des conditions prescrites par la communauté
7.	Redonner une voix aux femmes autochtones
8.	Respecter la vision holistique du monde
9.	Établir une réciprocité dans toutes les relations avec les Autochtones (donner quelque chose en retour)
10.	Faire un retour sur les résultats auprès des femmes concernées ou la communauté autochtone
11.	Respecter ces valeurs fondamentales tout au long de la recherche : respect, confiance, connaissance, équilibre, équité, pouvoir décisionnel
12.	Adopter une attitude et une démarche inclusive, qui favorise un dialogue continu et un partenariat efficace

Source : Basile, 2012.

Déroulement de l'enquête

La collecte des données s'est faite en trois temps. Au cours d'une première phase, quinze entretiens d'orientation ont été effectués avec des femmes autochtones provenant de différents horizons, dont des directrices de maisons d'hébergement qui composent le Réseau des maisons d'hébergement pour femmes autochtones — coordonné par FAQ — ainsi que des représentantes de nations autochtones au sein de FAQ. Le Réseau réunit les intervenant-e-s travaillant en maison d'hébergement auprès de femmes autochtones. Pour leur part, les représentantes de nations font valoir les intérêts des femmes de leur nation respective au sein de l'organisation et forment aussi son conseil d'administration. Ces premiers entretiens, réalisés par téléphone, ont permis d'identifier plusieurs préoccupations et questionnements récurrents à partir desquels un guide d'entretien plus élaboré a été conçu en mettant l'accent sur les questions suivantes :

- Quelles sont les particularités de la problématique des femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec?
- Quels sont les déterminants de la sécurité des femmes autochtones au Québec et quel est l'état des services offerts à ces femmes?
- Quelles actions concrètes seraient nécessaires ou souhaitables pour contrer un tel enjeu de société?

Dans une deuxième phase, une nouvelle série d'entretiens individuels (dont trois avec deux participant-e-s) réalisés à partir de deux grilles d'entretien spécifiques au type d'interlocuteur-trice-s rencontré-e-s (voir les Annexes 1 et 2) a été effectuée. Nous avons recueilli les propos

de 19 personnes par voie téléphonique et nous avons rencontré directement huit autres personnes. Trois catégories de participant-e-s ont été consultées :

- **Intervenant-e-s en milieu autochtone ou urbain** : personnes travaillant en relation d'aide ou animant des ateliers au sein d'un organisme venant en aide à des personnes autochtones
- **Membres d'un corps de police autochtone** : personnes occupant un poste de direction ou de policier-ère au sein d'un service de police en communauté autochtone
- **Responsables de dossiers en milieu autochtone** : personnes occupant un poste de direction, de coordination ou qui détiennent un certain nombre de responsabilités dans le domaine des services sociaux ou de la justice au sein de leur communauté ou en milieu urbain

Afin d'obtenir un maximum de représentativité, nous avons cherché à varier les profils et les communautés d'appartenance des personnes rencontrées. Nous avons utilisé les contacts de FAQ et le bouche-à-oreille afin de recruter les participant-e-s. Le recrutement a reposé sur les trois critères suivants :

- Être d'origine autochtone ou travailler fréquemment avec des personnes autochtones
- Parler le français ou l'anglais
- Se sentir concerné-e, préoccupé-e ou avoir quelque chose à dire à propos de la violence faite aux femmes autochtones ou de la situation des femmes autochtones disparues ou assassinées

Enfin, dans le cadre de la troisième phase de notre enquête, nous avons effectué un entretien de groupe avec des membres de familles de personnes autochtones disparues ou assassinées. Soulignons que suivant les recommandations issues de la phase d'orientation, nous avons également pris en considération une famille dont le proche disparu ou assassiné est un homme. La rencontre qui a permis la réalisation de cet entretien de groupe a eu lieu lors d'un rassemblement organisé par FAQ au mois d'avril 2015. La section 5 du présent rapport est entièrement consacrée aux propos partagés à cette occasion : nous tenions à accorder toute l'importance nécessaire aux besoins et demandes spécifiques de ces familles.

Soulignons que nous avons apporté un soin particulier à la protection de l'anonymat des personnes rencontrées et à la confidentialité de leurs propos. Des pseudonymes ont été utilisés pour désigner les répondant-e-s et les communautés ou villes de leur provenance ne sont pas mentionnées.

Tableau 2
Caractéristiques de l'échantillon

Catégorie de participant-e-s	Nations représentées	Milieu de provenance	Langue
Intervenant-e-s N = 12	9 Innus 4 Kanien'kehá:ka (Mohawks) 3 Eeyou (Cris)	20 communautés autochtones 7 milieux urbains	10 anglais 17 français
Membres d'un corps de police autochtone N = 8	3 Anishinabe (Algonquins) 2 Atikamekw 2 Waban-Aki (Abénaquis) 1 Huron-Wendat 1 Inuit		
Responsables de dossiers en milieu autochtone N = 7	2 Allochtones		
SOUS-TOTAL : 27			
Membres de famille de personne autochtone disparue ou assassinée N = 19	Atikamekw Kanien'kehá:ka (Mohawks) Eeyou (Cris) Anishnabe (Algonquins) Mi'gmaq Innu Nation hors Québec	na	12 anglais 7 français
Pré-entretiens de consultation N = 15	na	na	na
TOTAL : 61			

Portée et limites de l'enquête

La principale caractéristique de notre enquête a été de favoriser la prise de parole des personnes autochtones qui vivent ou travaillent directement dans les communautés et les milieux urbains parce qu'elles sont en mesure de nous éclairer sur les impacts du phénomène des femmes autochtones disparues ou assassinées. De plus, il va sans dire que l'inclusion de la voix des familles ayant perdu un être cher est d'une importance primordiale lorsque l'on souhaite s'instruire des véritables enjeux de cette problématique. En contexte québécois, trop peu de travail a été effectué à ce jour à cet égard. Le fait que notre organisation documente la question met aussi de l'avant la pertinence du savoir détenu par des personnes œuvrant au sein d'organisations autochtones et leur volonté d'améliorer le sort de nos peuples en demeurant actives.

Néanmoins, certaines limites ont été rencontrées. D'abord et avant tout, étant donné les limites de nos ressources financières, nous n'avons pas été en mesure d'effectuer tous nos entretiens en personne ce qui, plus que les conversations téléphoniques, permet de réunir des conditions propices à l'échange. Nous aurions également aimé pouvoir discuter avec des

membres de chacune des Premières Nations pour des raisons de représentativité et d'équité³. De plus, bien que nous désirions concentrer notre attention sur les policier-ère-s travaillant au sein des corps de police autochtones, dont on a peu entendu parler sur cet enjeu, il aurait été intéressant de discuter avec des policier-ère-s travaillant en milieux urbains, qui font actuellement l'objet de plusieurs critiques dans leurs relations avec les personnes autochtones. Il pourrait donc s'avérer pertinent de poursuivre et d'étendre le travail de recherche effectué, entre autres sur le plan de la collecte de données quantitatives, avec des outils et des moyens à la hauteur de la problématique.

Organisation du document

Le présent document compte cinq sections distinctes qui font état tour à tour d'un volet particulier du dossier. La première se penche sur la définition ou la représentation que les participant-e-s à l'enquête ont du phénomène de la disparition ainsi que de l'enchaînement des violences qui marquent la vie des femmes autochtones et de leur continuel effacement. Nous verrons que cette chaîne commence avec les politiques d'assimilation de l'État canadien et se déploie jusqu'à l'époque contemporaine en revêtant de nouvelles formes. La section 2 aborde la question délicate de la violence familiale en communauté et en milieu urbain de même que son impact dans la vie quotidienne des femmes. Dans la section 3, la nature et la portée des services offerts en réponse à la violence subie par les Autochtones sont passés et revus; dans la foulée, les principales barrières qui en freinent l'accès sont décrites. Les constats qui découlent de ces propos nous permettront de mieux identifier des pistes de solution visant à améliorer l'efficacité des ressources et à assurer leur pleine utilisation.

La quatrième section se penche sur les forces policières qui sont au centre de l'enjeu des femmes autochtones disparues ou assassinées. Au-delà d'une description des tensions existantes entre policier-ère-s et population autochtone, nous avons tenté de tenir compte du point de vue des membres des corps de police autochtone qui travaillent dans un contexte bien particulier, soit celui de leur propre communauté. Aux familles, nous avons accordé le dernier mot en leur consacrant une section entière (section 5) traitant spécifiquement de leurs besoins uniques. En conclusion, nous présentons une rapide synthèse des principaux résultats de cette enquête exploratoire et proposons quelques pistes susceptibles de nourrir l'élaboration ultérieure d'une stratégie d'action.



³ Par exemple, notre échantillon ne compte qu'une personne inuite. Par contre, FAQ collabore actuellement avec la Saturviit Inuit Women's Association qui entend réaliser une étude sur les femmes autochtones disparues ou assassinées au Nunavik. Bien qu'il soit trop tôt pour révéler quelque résultat que ce soit émanant de cette étude, FAQ en fera la promotion lorsqu'elle sera terminée. Dans le même ordre d'idées, nous avons approché la Cree Women of Eeyou Istchee Association qui désirait réaliser une étude semblable sur les femmes autochtones disparues ou assassinées en Eeyou Istchee (territoire cri). Pour l'instant, ce projet n'a pas encore démarré.

SECTION 1

DISPARITIONS : UNE IDÉOLOGIE DE L'EFFACEMENT À L'ŒUVRE

Nous commençons cette première section avec le récit d'une femme autochtone qui nous a été rapporté par une intervenante en milieu urbain. Ce court extrait est particulièrement éloquent puisqu'il met en relief plusieurs manifestations de violence qui caractérisent la vie des femmes autochtones — la violence structurelle, la violence institutionnelle et la violence personnelle —, des états de violence qui s'accumulent, s'entrecroisent, s'amplifient et se répètent.

C'est une femme qui a été en consommation toute sa vie, elle a des problèmes. [Quand] elle a reçu son argent du pensionnat, elle a resombré encore plus dans la consommation, en plus de trop montrer qu'elle avait de l'argent, [et] elle a été battue. Elle a été à l'hôpital, [et comme pour] plusieurs personnes [elle s'est fait] revirer de bord parce qu'[elle était] en état de consommation. Pour ensuite mourir chez [elle]. Ça fait comme deux-trois personnes que j'entends parler qu'il arrive des situations de même.

Elyse, intervenante, milieu urbain

Le nom de cette femme devrait être ajouté à la longue liste des femmes autochtones disparues ou assassinées au Canada. On pourrait prétendre que la responsabilité de son décès revient uniquement à celui ou celle qui lui a infligé les blessures ayant entraîné sa mort. C'est d'ailleurs l'interprétation préconisée par le précédent premier ministre du Canada, Stephen Harper, lorsqu'il insistait sur la nature criminelle des décès de femmes autochtones au pays (La Presse Canadienne, 2014) plutôt que sur leur nature sociologique. Toutefois, en tenant compte du récit d'Elyse dans sa globalité, une désolante série d'événements émerge : cette femme a fréquenté et survécu à son expérience au sein d'un pensionnat indien, expérience pour laquelle elle a reçu une compensation financière du gouvernement; elle est aux prises avec un problème de consommation d'alcool; elle est victime de violence physique en raison de conflits liés à la compensation financière qu'elle a reçue; des soins hospitaliers semblent lui avoir été refusés en raison de son état d'ébriété. Au-delà de l'acte de violence physique d'un individu envers un autre, c'est l'accumulation des violences nommées qui, *combinées*, ont conduit à sa mort.

Dans les prochaines pages, nous démontrerons, à l'instar du récit d'Elyse, que les meurtres et disparitions de femmes autochtones sont en fait l'aboutissement d'une longue et sinueuse chaîne de disparitions, résultat des violences structurelles, institutionnelles et personnelles que ces femmes ont subi dans l'histoire. Nous verrons que depuis les débuts de la colonisation, une idéologie de l'effacement est à l'œuvre et qu'elle se manifeste concrètement et dans la vie des femmes autochtones. En effet, à commencer par le vol progressif de leurs vastes territoires, ces femmes sont allées de pertes en pertes tout au cours de l'histoire. La *Loi sur les Indiens*, les pensionnats indiens et le taux élevé de placement de jeunes autochtones en foyers d'accueil sont des composantes, à la fois historiques et contemporaines, qui ont contribué à brimer leur enfance, faire taire leur langue, étouffer leurs spiritualités et coutumes, et sévèrement affecter leurs habiletés parentales. Aujourd'hui, la société canadienne reconnaît finalement que ces disparitions s'étendent jusqu'aux personnes elles-mêmes, puisque la question a été hautement médiatisée au cours

de la dernière année. Toutefois, hormis une sensibilité à la situation actuelle, il est primordial de saisir le lien entre cet enjeu contemporain et les contextes historiques dont il découle.

Cerner et définir le phénomène de la disparition

Les gens disent « bon elle est disparue, peut-être qu'elle veut tripper, elle ne veut pas revenir » [...] Souvent le commentaire que je me faisais dire c'est « Ah ben r'garde, elle est disparue, elle ne veut plus retourner dans sa communauté! ». Ben c'est parce que... elle est vraiment disparue là! C'est pas parce qu'elle ne veut plus rien savoir. Non, non, elle est vraiment disparue.

Catherine, responsable de dossiers, milieu urbain

En cherchant à cerner la réalité de la disparition telle qu'elle est vécue et comprise par les personnes autochtones, nous avons demandé à nos participant-e-s de décrire ce qui représente à leurs yeux une personne disparue. Des éléments clés ressortent comme étant particulièrement importants dans la façon dont le sujet a été abordé par les intervenant-e-s et les responsables de dossiers en milieu autochtone, soit l'éloignement et l'inconnu. Nous verrons plus loin que cette perception se déploie en contraste avec des valeurs autochtones fondamentales, soit la solidarité et l'entraide.

A missing person is someone we lose contact with, that a family can't find⁴.

Nicolas, responsable de dossiers, communauté autochtone

Moi une femme disparue à mes yeux c'est une femme qui est loin de son monde, de sa communauté, de sa famille [...] Une femme disparue aussi c'est de ne pas savoir ce qui s'est passé avec cette femme-là.

Elyse, intervenante, communauté autochtone

Somebody who is no longer where she is supposed to be. If no one knows where they are, or their communities, or their partner, they're missing⁵.

Anita, intervenante, milieu urbain

Dans les réponses de Nicolas et d'Elyse, la disparition se traduit par la coupure et l'inexplicable. Une femme est disparue si on ne peut pas communiquer avec elle parce qu'elle n'est plus avec nous. Les répondant-e-s évoquent la notion d'inconnu. Une femme est disparue si sa famille ne la trouve pas ou si ses proches ne savent pas où elle est. Anita quant à elle, considère qu'une femme est disparue lorsqu'elle n'est plus là où elle *devrait être*. Ces propos, tels qu'ils sont formulés et dans le contexte de cet entretien, sous-entendent qu'une femme devrait pouvoir être auprès des gens qui lui sont chers. En effet, la sensibilité dont Anita a fait preuve tout au long de son entretien porte à croire que l'expression « supposée » n'était pas employée pour sous-entendre qu'une femme disparue délaisse ses obligations familiales. Au contraire, l'intervenante semble indiquer qu'une femme *devrait pouvoir* être auprès des siens si elle le désire.

⁴ Traduction : Une personne disparue est quelqu'un avec lequel on a perdu le contact, qu'une famille ne trouve plus.

⁵ Traduction : Quelqu'un qui n'est plus là où elle est supposée être. Si personne ne sait où elle est, ni sa communauté, ni son/sa conjoint-e, elle est disparue.

En contraste, une représentation bien plus étroite de la disparition se dégage des propos des membres d'un corps policier autochtone avec lesquels nous nous sommes entretenues. Lorsque nous leur avons demandé s'il y avait eu des disparitions dans les communautés où ils exercent leur métier, ils ont souvent associé le phénomène aux enlèvements :

Il n'est jamais arrivé d'événement ici. Jamais de disparition. On a eu des fugues de femmes autochtones, des fugues d'enfants en chicane avec leurs parents, mais on les a retrouvés. On n'a pas eu d'enlèvements.

Alexandre, membre d'un corps de police autochtone

I'm not saying that we haven't had scares, but it's hard for people to come to the community and abduct⁶.

Brandon, membre d'un corps de police autochtone

Si les propos d'Alexandre soulignent la possibilité que les fugues puissent être considérées comme une disparition, il termine tout de même en mettant l'accent sur les enlèvements. Brandon aussi évoque principalement l'enlèvement. Pour sa part, Mathieu s'en remet à un discours très critiqué dans les rapports déjà publiés sur la question des femmes autochtones disparues ou assassinées, parce qu'il a tendance à rendre la victime injustement coupable de son propre sort, celui de la jeune fille autochtone innocente qui fuit vers la ville et qui s'associe ultimement aux gangs et se prostitue.

[Étant donné] qu'on est plus loin un peu de tout ce qui est gang de rue et autres, [ça] fait qu'on a moins de sollicitation [...] [Quand elles] se font hameçonner sur le net, et qu'[elles] se ramassent à faire de la fuite, puis après ça, à faire de la prostitution et des gangs de rue, c'est un phénomène qu'on voit un peu moins ici.

Mathieu, membre d'un corps de police autochtone

Les paroles de Mathieu font écho à une perception énoncée par plusieurs, soit que le phénomène des femmes autochtones disparues ou assassinées concerne davantage les femmes autochtones qui habitent en milieu urbain. Or, si on utilise la définition de la disparition qui a émergé des propos des intervenant-e-s, elle apparaît plutôt comme un phénomène qui transcende la situation géographique et le milieu de vie. Parallèlement à l'éloignement et à l'inconnu, l'idée de délai qui se dégage des propos des participant-e-s est apparue comme importante dans la définition de la disparition.

C'est une femme qui n'a pas donné de nouvelles depuis les dernières 24 heures [...] qu'elle soit disparue, partie, je sais pas comment dire ça [...] pis on en n'entend juste plus parler.

Sylviane, intervenante, milieu urbain

Une personne, disparue depuis 24 heures, dont on ne trouve pas le corps.

Catherine, responsable de dossiers, milieu urbain

⁶ Traduction : Je ne dis pas que nous n'avons pas eu peur, mais il est difficile pour les gens de venir dans la communauté et d'enlever quelqu'un.

Quoique la période de temps varie entre 24 et 48 heures, plusieurs ont indiqué que pour considérer une personne vraiment disparue, on doit attendre une durée déterminée. Toutefois, cette composante de la disparition, plus technique, a été remise en question autant par des intervenant-e-s que par des policier-ère-s. Aujourd'hui, on reconnaît de plus en plus qu'il n'est pas nécessaire d'attendre un certain délai avant de considérer qu'une femme autochtone est vraiment disparue. De ce fait, si la question du délai a été soulevée par nos répondant-e-s comme un des éléments constitutifs de la définition de la disparition, les notions d'éloignement et d'inconnu présentées précédemment nous paraissent encore plus fondamentales.

Reconnaître le rôle de la solidarité

Malgré les divergences entre les propos des policier-ère-s et des intervenant-e-s, tous deux ont toutefois associé la sécurité et le bien-être des femmes à la notion de solidarité et de communauté.

In isolated communities, or when Native people live in big cities, they are outside of their everyday environment, their safe zone. Here [in a Native community] I can't commit a crime on the street because everyone knows who I am. It's even harder for someone not from the community to come in and take someone away⁷.

Brandon, membre d'un corps de police autochtone

En expliquant pourquoi les enlèvements sont moins fréquents dans sa communauté qu'ils peuvent l'être en communauté éloignée ou en milieu urbain, le policier souligne l'importance du rapprochement social et de son lien avec la sécurité des femmes autochtones. Or, tout au long de notre étude, cette proximité, de même que le sentiment de rassemblement et de solidarité qu'elle implique, se sont maintes fois présentés comme des éléments déterminants du bien-être et de la sécurité des femmes autochtones. C'est surtout dans les pistes de solution proposées par les participant-e-s que nous avons pu en déceler l'importance. Par exemple, Jeannine Raphaël⁸ est intervenante dans sa communauté; pour elle, la solidarité entre Premières Nations représente en soi une solution aux problématiques qui ont été abordées lors de son entretien.

Moi je montrais quelque chose avec les onze nations pour montrer aux policiers que : « Regarde, vous [ne] voulez pas le faire? Ben nous on va le faire » [...] Parce que plus on est nombreux, plus on est fort.

Jeannine, intervenante, communauté autochtone

Jeannine espère qu'en travaillant ensemble, qu'en rassemblant les forces des Premières Nations, il sera possible d'effectuer un changement qui, selon elle, n'a pas encore été effectué par d'autres acteurs comme les policier-ère-s. Pour sa part, Sophie, interlocutrice autochtone provenant du milieu urbain, fait référence à l'importance de se tenir, puis de refuser *ensemble* la banalisation de la disparition. Comme Jeannine, Sophie garde l'espoir qu'en se rassemblant, les Autochtones pourront provoquer un changement.

⁷ Traduction : Dans les communautés isolées, ou lorsque les Autochtones vivent dans de grandes villes, ils sont à l'extérieur de leur milieu quotidien, de leur zone de sécurité. Ici [dans une communauté autochtone] je ne peux pas commettre de crime, parce que tout le monde sait qui je suis. Il est encore plus difficile pour quelqu'un d'entrer dans la communauté et d'enlever quelqu'un.

⁸ Madame Raphaël a demandé que nous utilisions son vrai nom plutôt qu'un pseudonyme.

[E]n tant qu'Autochtones, on doit se serrer les coudes. [Il] faut qu'on en parle de plus en plus, [qu']on agi[sse] de plus en plus par rapport à ça pour qu'il n'y ait plus de femmes disparues, pour que ça ne soit pas une norme.

Sophie, intervenante, milieu urbain

Certains pourraient croire que l'exode autochtone vers les régions urbaines constitue une menace à l'importance de la solidarité autochtone dont nous parlons ici. Au contraire, les propos des participant-e-s de l'enquête démontrent que plusieurs efforts sont déployés par les personnes autochtones qui vivent en ville justement pour maintenir cette proximité entre les gens des communautés.

E : Je pense aux activités qui sont offertes au Centre, pour briser l'isolement, pour rassembler le monde, pour créer le sentiment d'appartenance... Une chance que le Centre est là.

J : Oui. Y'a une grande sécurisation liée au Centre d'amitié.

Elyse et Joëlle, intervenantes, milieu urbain

Elyse et Joëlle associent les activités qui regroupent les usagers du Centre d'amitié autochtone à l'appartenance, puis à la sécurité. Dans le même ordre d'idées, Béatrice, une intervenante qui œuvre en milieu urbain auprès de femmes autochtones en situation d'itinérance, a également associé la sécurité des femmes à l'idée du groupe.

The only time I have ever heard anybody use the word « safe » when they are homeless is when talking about why they are in a group⁹.

Béatrice, intervenante, milieu urbain

Selon Béatrice, les femmes autochtones vivant en situation d'itinérance peuvent effectivement se sentir beaucoup mieux protégées lorsqu'elles sont entourées ou en groupe que lorsqu'elles sont seules, en appartement par exemple. Contrairement à la croyance populaire, vivre « dans la rue » peut en fait être moins dangereux pour ces femmes qui, lorsqu'elles ne sont pas en groupe, deviennent plus vulnérables. Anita insiste aussi sur l'impact des éléments culturels, tel la consommation de viande traditionnelle, qui jouent un rôle important au sein des communautés autochtones, un rôle mobilisateur indéniable.

Elle a moins peur de rester dans la rue avec sa tante, sa grand-mère, sa sœur, sa cousine, que d'être toute seule [...] Mais la communauté c'est très fort, et s'il y a quelqu'un qui a de la viande traditionnelle, c'est vite! Il y a tout le monde qui sait en cinq minutes qu'il y a quelqu'un qui a du caribou, du poisson... Ça va vite alors c'est assez connecté on dirait.

Anita, intervenante, milieu urbain

Comme les extraits ci-dessus le démontrent, la disparition est entre autres définie par la combinaison de l'éloignement d'une personne aimée et du mystère entourant sa situation, une entrave à la valeur fondamentale qu'est la solidarité. La disparition ressort alors comme un motif récurrent, une condition permanente dans l'histoire des femmes autochtones au Québec et au Canada. Il devient évident que le phénomène correspond à un large éventail de récits demandant chacun à être recueilli et décodé.

⁹ Traduction : Le seul contexte où j'ai pu entendre une personne sans-abri parler de « sécurité », c'était lorsqu'elle expliquait pourquoi elle se tenait en groupe.

La disparition et la *Loi sur les Indiens*

Quand on a demandé à Sophie ce qui, pour elle, correspondait à une « femme autochtone disparue ou assassinée », elle a donné une réponse détaillée, ses propos illustrant bien la complexité des trajectoires identifiées :

C'est une femme qui a été poussée en-dehors de sa communauté parce qu'elle vivait de la violence conjugale et n'a rien pu faire. Elle est allée en ville et tout d'un coup on a perdu sa trace. Ça peut être une femme qui a été enlevée, ça peut être une femme qui s'est cachée parce qu'elle a un conjoint ou ne veut pas aller en prison parce qu'elle a fait un truc, t'sais? [...] C'est une femme qui disparaît dans la traite des femmes autochtones. Ça englobe beaucoup de choses.

Sophie, intervenante, milieu urbain

Effectivement, il appert qu'à notre époque contemporaine la disparition englobe beaucoup de choses. Pour Sophie, la disparition peut émerger entre autres dans les cas de fugues, d'incarcération ou de traite de femmes. Par contre, étant donné notre intention d'aborder la question d'un angle historique, nous nous sommes intéressées particulièrement à celles qui, pour reprendre les paroles de la répondante, ont « été poussée[s] en-dehors de [leur] communauté » ou sont « allée[s] en ville et tout d'un coup on a perdu [leur] trace ». Bien que Sophie ait soulevé ces aspects en lien avec les femmes qui cherchent aujourd'hui à s'exiler pour échapper à un contexte de violence, cette raison n'est pas la seule pour laquelle les femmes autochtones ont eu à quitter leur milieu de vie. En effet, l'obligation de fuir évoquée par Sophie n'est pas sans renvoyer à la situation des femmes autochtones forcées de délaisser leur communauté en raison des clauses discriminatoires de la *Loi sur les Indiens*¹⁰.

Rappelons que jusqu'en 1985, les dispositions législatives en vertu desquelles une femme indienne perdait son statut lorsqu'elle épousait un non-Indien privaient les femmes de leur droit d'appartenance à la bande, de la possibilité de fréquenter le territoire et d'y recevoir des services. Inversement, dans le cas d'un Indien statué qui épousait une allochtone, celui-ci conservait non seulement son statut, mais le transmettait à sa femme et à leurs enfants. Les conséquences de la discrimination genrée et du sexisme inhérents à la *Loi sur les Indiens* sont à la fois multiples et complexes. Concentrons-nous donc ici sur ses effets néfastes liés à l'enjeu des femmes autochtones disparues ou assassinées : en perdant leur statut indien, les femmes autochtones se voyaient retirer, en plus, leur droit de résider au sein des réserves. Ces femmes et leurs enfants désormais exilés ne pouvaient donc plus fréquenter les membres de leurs familles ou de leur communauté.

Même si la *Loi sur les Indiens* a fait l'objet de deux amendements majeurs au cours des dernières décennies, la transmission du statut demeure impossible pour plusieurs femmes à cause des contraintes juridiques qui persistent. Par ailleurs, la réintégration des femmes qui ont pu recouvrer leur statut après 1985 s'est avérée souvent difficile. Dans plusieurs cas, il n'y a pas assez de terres ou de logements pour accueillir les femmes réinscrites, les promesses ministérielles de fonds destinés au logement et aux terres n'ayant été que partiellement remplies. À l'inverse, certaines bandes disposant des ressources nécessaires à la réintégration des femmes nouvellement réinscrites ont parfois essayé d'empêcher leur retour (FAQ, 2001).

¹⁰ Femmes Autochtones au Québec travaille sans relâche depuis sa création en 1974 à documenter les impacts négatifs de la *Loi sur les Indiens* à l'endroit des femmes (voir notamment QNW, 2000).

Toujours en lien avec sa description de ce qu'est une femme autochtone disparue ou assassinée, Sophie précise :

Je pense que c'est un manque par rapport à un filet social qu'il devrait y avoir.

Sophie, intervenante, milieu urbain

L'absence prolongée des femmes poussées hors de leur communauté et loin des membres de leur famille élargie en raison de leur mariage représente un empêchement majeur à l'entraide et à l'importante proximité décrite précédemment, ces valeurs fondamentales des sociétés autochtones. Loin des leurs, elles échappaient effectivement à la solidarité de leur communauté; en conséquence, leur capacité en tant que femmes de transmettre leur identité et leurs valeurs était sévèrement menacée. Parmi les impacts d'une politique coloniale imposée au Canada depuis la fin du 19^e siècle, on retrouve ainsi les éléments de la définition d'une disparition énoncés par nos participant-e-s, soit l'éloignement et l'inconnu. Toutefois, la *Loi sur les Indiens* n'est pas la seule politique donnant lieu à des disparitions.

La disparition et les pensionnats indiens

La publication récente du rapport de la Commission de vérité et réconciliation a permis de mieux faire connaître l'histoire des pensionnats indiens au Canada (TRC, 2015). Pendant cette sombre époque de notre histoire, des filles et garçons autochtones âgés de 5 à 17 ans ont été arrachés à leur famille pour aller vivre dans des écoles résidentielles, ces institutions qui figuraient au cœur de la stratégie d'assimilation du gouvernement canadien. Dans ces écoles administrées par diverses communautés religieuses ou directement par l'État, les jeunes autochtones ont vécu d'innombrables sévices corporels, sexuels, émotifs et psychologiques. Dans les pires cas, les jeunes pensionnaires ne sont jamais revenus chez eux et leurs familles sont restées sans réponse quant au sort de leur enfant, celui-ci ayant souvent été enterré dans l'anonymat et sans cérémonie. Or, Charlotte et Karine, des participantes de l'enquête, ont abordé les pensionnats indiens en traitant de la question des femmes autochtones disparues ou assassinées:

Moi les seules disparitions que j'ai entendu dire, c'est plus dans le temps des pensionnats.

Karine, responsable de dossiers, communauté autochtone

To me it's mainly residential school, where they left for residential school and never came back [...] I know that with residential school, there used to be quick sand behind the school and they would say, « So and so disappeared there ». We used to go in and pull [each other] out for fun. I went to three different residential schools¹¹.

Charlotte, responsable de dossiers, communauté autochtone

Indubitablement, l'expérience des pensionnats correspond en plusieurs points à une disparition selon ce qu'en disent les participant-e-s. En effet, en étant confiés aux pensionnats, les jeunes autochtones n'ont pas eu la possibilité de vivre au sein de leur famille ou de leur communauté, ni d'y développer un sentiment d'appartenance. Au contraire, ils en

¹¹ Traduction : Pour moi, c'est principalement les pensionnats, quand les jeunes ont quitté pour les pensionnats et n'en sont jamais revenus [...] Je sais qu'au pensionnat... il y avait des sables mouvants derrière l'école et on disait « Un tel est disparu là ». Dans le temps, on y allait et on se tirait de là pour le plaisir. J'ai fréquenté trois pensionnats différents.

ont été expressément isolés. On estime qu'au Québec, quelque 13 000 enfants autochtones ont vécu en pensionnat. Sur les 135 pensionnats qui ont existé au Canada, onze étaient établis au Québec (McDonough, 2013). Même lorsque les derniers pensionnats ont fermé leurs portes, les effets dévastateurs de ces institutions ont continué d'être ressentis dans les communautés à travers le pays et les traumatismes se sont transmis de génération en génération (Menzies, 2009).

La disparition et le placement des jeunes autochtones

Même après l'époque des pensionnats indiens au Canada et au Québec, les Autochtones continuent de voir leurs enfants déplacés et délocalisés par l'État. Désormais, on doit faire face à des institutions, telles que la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) en contexte québécois. Suivant la longue et difficile période des pensionnats, les personnes autochtones ont vu leurs habiletés parentales sévèrement entravées en raison des manquements dans leur enfance et des sévices qu'ils ont pu vivre (TRC, 2015). Simultanément, les Autochtones font les frais des critères d'évaluation des services sociaux qui, souvent, ne sont pas adaptés à leurs modes de vie. Dans un mémoire rédigé conjointement avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec concernant la révision de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, FAQ avait donné l'exemple des enfants autochtones vivant en région éloignée et placés à des kilomètres de leur communauté d'origine (FAQ et RCAAQ, 2005). La distance séparant les parents de leurs enfants pouvait représenter un obstacle important pour leur rendre visite. Nous avons ainsi dénoncé le fait que ces parents, disposant souvent de ressources limitées, étaient accusés d'avoir démontré trop peu d'intérêt envers leur enfant pour lequel on recommandait en conséquence un placement à long terme.

Combinés, l'atteinte aux habiletés parentales consécutive aux séjours dans les pensionnats indiens et les critères d'évaluation discriminatoires de la DPJ engendrent un taux de placement de jeunes autochtones, toutes proportions gardées, extrêmement élevé. Citant des documents de Statistique Canada et de l'Assemblée des Premières Nations, on pouvait lire récemment dans *Le Devoir* qu'au Québec, 10 % des jeunes placés par les services sociaux sont Autochtones alors qu'ils ne représentent que 2 % de la population québécoise (Bélair-Cirino, 2015). Comme le participant Nicolas l'explique, les impacts de ces placements sont majeurs. En effet, il y a des raisons de craindre pour le bien-être et la sécurité des enfants qu'il considère déracinés :

[C]hildren are adopted out of the community. When we lose our connection with them and don't know what happens to them [...] We're concerned that the kids who get adopted out are prone to this, prone to be one of the most vulnerable groups in society to disappear¹² [...]

Nicolas, responsable de dossiers, communauté autochtone

Lorsqu'il parle des enfants adoptés à l'extérieur de la communauté, Nicolas utilise un vocabulaire qui rappelle celui employé par d'autres participant-e-s lorsqu'ils font état de la disparition. Nicolas fait notamment appel à la perte de connexion et au déracinement que subissent à la fois les enfants adoptés et leurs proches. En ce sens, les enfants adoptés

¹² Traduction : Les enfants sont adoptés à l'extérieur de la communauté. Lorsque l'on perd notre connexion avec eux et qu'on ne sait pas ce qui leur arrive [...] Nous sommes préoccupés que les enfants qui sont adoptés à l'extérieur soient sujets à ça, sujets à être parmi les groupes de la société les plus à risque de disparaître [...]

pourraient être caractérisés comme disparus selon la définition que nous avons donnée ici, mais Nicolas approfondit sa pensée. Il craint que les enfants adoptés soient susceptibles de disparaître *de nouveau*. Dès lors, Nicolas nous démontre qu'il est possible pour les enfants autochtones adoptés de disparaître plus d'une fois, de plus d'un milieu.

Le taux élevé de placement de jeunes autochtones et les risques ainsi engendrés se traduisent également par une peur réelle des femmes autochtones de se voir enlever leurs enfants. Jeannine explique :

Je sais qu'il y a eu des enlèvements d'enfants par exemple, je ne sais pas si ça compte... Avec le système de services sociaux. [...] Vraiment le système [...] je ne sais pas où est la faille. Même si tu n'as plus les droits parentaux, est-ce que ça donne le droit de mettre le parent à l'écart? C'est quand même son enfant, c'est lui qui l'a mis au monde. Eux ils sont venus chercher l'enfant, la mère l'a mis au monde [...] C'est pas facile [...], t'es à la mauvaise place au mauvais moment, tu perds tout.

Jeannine, intervenante, communauté autochtone

Les propos de Jeannine expriment bien l'incompréhension que peuvent ressentir plusieurs personnes autochtones face aux critères en vigueur à la DPJ, en apparence arbitraires. Si bien que la crainte de perdre ses enfants agit comme un frein important lorsque vient le temps de recourir aux services de soutien. Ainsi, les femmes autochtones vivant dans une situation où elles auraient besoin d'aide, comme une relation avec un conjoint violent, peuvent choisir de ne pas demander d'aide de peur de faire l'objet d'un signalement à la DPJ. Cette menace accentue leur vulnérabilité et celle de leurs enfants.

Le placement d'enfants par la DPJ représente en soi l'éloignement de ces enfants des membres de leur famille et de leur communauté. Nous avons vu qu'une fois placés, les enfants ainsi déracinés risquent *de disparaître* de nouveau. Dans les cas où les enfants autochtones sont adoptés hors de la communauté, les liens de filiation familiale et communautaire sont coupés. Semblable situation engendre l'inconnu dont il était question dans la définition de la disparition telle qu'articulée par nos interlocuteurs-trices, puisque les parents ne connaîtront pas le sort de leur enfant. Enfin, soulignons que la perte de leurs enfants et la rupture ainsi occasionnée comportent aussi des conséquences importantes pour les femmes autochtones et leur sécurité.

La disparition dans ses formes contemporaines

Si la disparition s'articule en opposition au projet collectif de solidarité et d'appartenance, elle traduit nettement l'impossibilité que les valeurs autochtones essentielles du vivre ensemble et de l'entraide puissent se déployer et s'incarner dans la réalité. Selon nous, c'est entre autres cette impossibilité qui constitue ce que la très honorable Beverley McLachlin, juge en chef de la Cour suprême du Canada, a récemment appelé le génocide culturel des Peuples autochtones au Canada (Fine, 2015). En portant un regard global sur les éléments historiques présentés ci-dessus, la violence systémique et les politiques coloniales qui y sont rattachées — desquelles découlent aussi une violence institutionnelle — ressortent comme des modalités d'un génocide complet qui paraissent appartenir au passé, mais qui, par leurs répercussions, sont intimement liées aux disparitions actuelles de femmes autochtones à travers le pays.

Pour Jeannine, même si elle trouve difficile d'expliciter ce qui unit les disparitions d'hier et celles d'aujourd'hui, l'existence d'un tel lien entre les événements de chaque époque est néanmoins évident.

Je n'arrive pas à l'expliquer parce que tout est relié [...] Il y a quelque chose en arrière de ça qui pousse aujourd'hui le système de services sociaux à aller chercher les jeunes, les Autochtones à fuir la communauté, le service de police à ne pas écouter et aider les femmes... C'est désolant. C'est désolant de vivre avec ça et de dormir avec ça.

Jeannine, intervenante, communauté autochtone

Ainsi se dessine une chaîne historique d'effacement où s'entremêlent les disparitions des femmes qui ont perdu leur statut indien, les disparitions au sein des pensionnats, puis celles des enfants adoptés, et ayant engendré des traumatismes qui ont contribué progressivement à la fragilisation du tissu social des communautés autochtones. L'entraide, la solidarité et l'appartenance, ces valeurs fondamentales qui ont permis aux Autochtones de résister au colonialisme malgré des atteintes continues à leurs cultures et à leur intégrité, se voient aujourd'hui sérieusement menacées.

L'accumulation des ruptures collectives dans l'histoire se répercute ainsi sur le plan individuel, les femmes autochtones pouvant difficilement compter sur la force affaiblie du vivre ensemble, ce filet de sécurité qui a pu leur servir jadis. Simultanément, du côté de la société non autochtone, le pouvoir étatique et les politiques coloniales et sexistes qu'il a produites ont contribué à accentuer les conditions qui font que l'on accorde moins de valeur aux vies autochtones et moins de valeur encore à celle des *femmes autochtones*. Anita raconte ce qu'un homme a fait pour exprimer sa haine envers les femmes autochtones :

That's not only immediate violence that kills them, you know. A couple years back, there was a man who had AIDS. He was going around infecting any women because he didn't like Indigenous women. So he figured that before he died, he would infect as many Indigenous women as he could¹³.

Anita, intervenante, milieu urbain

Ultimement, l'assassinat s'avère être la forme de disparition la plus grave et la plus définitive. Dans l'extrait suivant Sylvestre évoque au moins de six meurtres différents s'étant produits dans son milieu élargi.

¹³ Traduction : Ce n'est pas seulement la violence immédiate qui les tue, tu sais. Il y a quelques années, il y avait un homme qui avait le SIDA. Il faisait le tour en infectant n'importe quelle femme seulement parce qu'il n'aimait pas les femmes autochtones. Donc, il avait décidé qu'avant de mourir, il infecterait le plus de femmes autochtones possible.

There was a woman murdered from my community a couple years ago. I don't know what the outcome of that was, if the person who murdered that woman was convicted. I think there was another Aboriginal woman thrown out of a balcony a couple years ago. There was another woman in a nearby city. What happened with that, I don't know, it was a long time ago. She was hit by a vehicle or beaten up, I'm not sure. The cops were there, they dragged her body onto a sidewalk. There were a lot of questions about whether they could have prevented her death, called an ambulance, but apparently they waited too long. I'm not sure how that story goes. There were also three girls from an Aboriginal community hitchhiking from a city to their community and they got raped, and were shot by three guys, all non-Native, and apparently one of the guys came out and couldn't take the guilt. He said « This is what we did ». I'm not sure if they were still in jail¹⁴.

Sylvestre, intervenant, communauté autochtone



¹⁴ Traduction : Il y avait une femme assassinée de ma communauté il y a quelques années de cela. Je ne sais pas trop ce qui en est advenu, si la personne qui l'a tuée a été condamnée. Je pense qu'il y a eu une autre femme autochtone qui a été jetée d'un balcon il y a quelques années. Il y en avait une autre dans une ville tout près. Ce qui est arrivé avec ça, je ne le sais pas, ça fait longtemps. Elle a été frappée par un véhicule ou battue, je ne suis pas certain. La police était là, ils ont traîné son corps sur le trottoir. Il y a eu beaucoup de questions à savoir s'ils avaient pu prévenir sa mort, appeler une ambulance, mais apparemment, ils ont trop attendu. Je ne connais pas trop la fin de l'histoire. Il y avait aussi trois filles d'une communauté autochtone qui faisaient du pouce dans une ville vers leur communauté et elles ont été violées et tirées par balle par trois gars, tous non autochtones et apparemment un des gars a fini par avouer parce qu'il n'en pouvait plus du sentiment de culpabilité. Il a dit « Voici ce qu'on a fait ». Je ne sais pas s'ils sont encore en prison.

SECTION 2

LA VIOLENCE FAMILIALE

Dans la section précédente, nous avons vu comment les violences systémiques et institutionnelles sont à l'origine d'une chaîne historique de disparitions chez les femmes autochtones au Québec. Dans cette section-ci, nous aborderons les questions de violence dans leurs aspects plus intimes et personnels. Reconnaissant que la violence familiale est liée à la question des femmes autochtones disparues ou assassinées, nous avons cherché à comprendre comment la violence familiale était perçue en milieu autochtone et quelles solutions étaient privilégiées par les principales personnes concernées. Ces questions nous apparaissent d'autant plus essentielles que la dynamique de la violence familiale a été spontanément associée à la problématique des femmes autochtones disparues ou assassinées pour la majorité de nos interlocuteurs-trices lors des premiers entretiens de la phase d'orientation. La présente section aborde l'état de la situation de la violence familiale et les perceptions qui y sont associées.

L'importance de parler de violence familiale

Il est délicat de tisser un lien entre la violence familiale et la problématique des femmes autochtones disparues ou assassinées tant les préjugés sur les Premières Nations sont forts. La tendance à rejeter le blâme uniquement sur les hommes autochtones empêche les décideurs et la population en général de reconnaître les autres sources de violence, nommées à la section précédente, et parfois plus dévastatrices, et d'agir pour y mettre un frein. Le précédent gouvernement conservateur a d'ailleurs souvent tenté d'user de cette stratégie pour justifier son approche de criminalisation. La ministre Kellie Leitch avait fait une affirmation en ce sens la veille d'une table ronde nationale sur les femmes autochtones disparues ou assassinées tenue à Ottawa en février 2015 :

La ministre Leitch s'est retrouvée dans l'embarras en liant ces crimes d'abord et avant tout à la violence conjugale. En entrevue avec le *Globe and Mail* jeudi, la ministre a suggéré que les disparitions et les meurtres étaient probablement imputables aux hommes autochtones et découlaient vraisemblablement de cas de violence conjugale. (Marquis, 2015)

Comme le démontre le présent rapport, la violence familiale n'est *qu'une partie* du problème. En conséquence, nous avons le souci d'aborder la question de la violence familiale de manière sensible sans pour autant en nier l'existence. Au Québec, encore trop peu d'études ont été effectuées sur la violence familiale en milieu autochtone et il est difficile de recueillir des données précises sur la question. Un fait est toutefois établi : les femmes autochtones sont surreprésentées comme victimes de violence au Canada (Statistique Canada, 2013). Ainsi, les militantes de Femmes Autochtones au Québec ont, depuis le début, la conviction profonde que reconnaître et parler de l'existence de cette violence est primordial si on veut l'enrayer, comme le dit si bien Samantha :

We have to address that. We have to admit that. If you don't admit it, you don't address it. Alright, it's a slap in the face, so what do we do about it¹⁵?

Samantha, responsable de dossiers, communauté autochtone

Or, la violence familiale existe et doit être dénoncée, mais elle doit aussi être vue comme un problème social dont les sources et solutions incombent à tous-toutes et appellent à une responsabilisation collective.

Définition de la violence familiale

Nous faisons ici le choix de parler de violence familiale plutôt que de violence conjugale ou de violence faite aux femmes. Ce terme permet de contextualiser le problème en lien avec d'autres formes de violence vécues au sein des familles autochtones et de refléter le caractère holistique de la violence vécue par les femmes autochtones (FAQ, 2010; Montminy *et al.*, 2010). Cette utilisation de l'expression violence familiale semble d'ailleurs partagée par la plupart de nos répondant-e-s, comme l'exprime ici Karine :

Il est rare que l'on parle seulement de violence conjugale. Je crois que cette différence est importante, car elle change complètement la façon d'intervenir. Au lieu d'intervenir seulement sur l'homme ou sur la femme, on essaie de rétablir l'équilibre au sein de la famille.

Karine, responsable de dossiers, communauté autochtone

Selon cette perception, la violence peut avoir lieu dans le cadre de relations intimes, dans les familles proches ou élargies, l'entourage et même la communauté. Elle intègre divers types de violence par exemple, physique, émotionnelle, financière ou sexuelle. Le terme comprend également les violences plus spécifiques au contexte des femmes autochtones, comme la violence spirituelle ou culturelle et la violence structurelle. La violence familiale peut être exercée par tout membre de la famille et une personne peut à la fois être victime et agresseur-e dans une même dynamique familiale (Montminy *et al.*, 2010).

L'expression violence familiale renvoie ainsi à l'histoire de la colonisation des Autochtones qui ont été aux prises avec des politiques gouvernementales qui, comme il a été démontré précédemment, visaient la désintégration des familles, notamment à travers le régime des pensionnats et le placement massif de jeunes autochtones au sein des familles non autochtones. Ces événements ont eu un impact sur les familles autochtones; les atteintes profondes et répétées aux liens familiaux et parentaux ont contribué aux problématiques de violence rencontrées aujourd'hui dans les communautés. Étant donné que les cycles de violence et de traumatisme ainsi occasionnés se perpétuent souvent dans le temps, la violence familiale en milieu autochtone est généralement reconnue comme une problématique intergénérationnelle (FAQ, 2010; Montminy *et al.*, 2010).

¹⁵ Traduction : Nous devons le reconnaître, nous devons l'admettre. Si on ne l'admet pas, on ne pourra pas le régler. Ok, c'est une claque au visage; et puis, qu'est-ce qu'on en fait maintenant?

Les diverses manifestations de violence familiale

D'entrée de jeu, plusieurs de nos répondant-e-s ont semblé associer les problématiques de violence familiale à la question des femmes autochtones disparues ou assassinées. Si pour certain-e-s les deux problématiques sont intimement liées, d'autres considèrent davantage la violence familiale comme une étape ou un problème connexe au phénomène. Néanmoins, l'association de ces thèmes ne fait pas de doute pour la plupart d'entre eux, comme l'exprime ici Catherine, pour qui la violence familiale, si elle n'est pas freinée, risque de donner lieu à la disparition ou à l'assassinat de femmes :

Je te disais tantôt que ça a un lien direct avec la violence familiale. Ben c'est de démontrer c'est quoi le lien direct [...] parce que ça a un lien. Mais on va toujours sensibiliser, parce que je me rends compte qu'encore aujourd'hui, dans nos familles et nos communautés, on dit [par rapport à] la violence : « ça va me donner quoi de porter plainte? ». Ça va te donner ça : tu ne te rendras pas [...] à être disparue ou assassinée, tu ne vas pas te retrouver le visage sur un pot de lait ou dans un réseau social. Je veux voir ta photo souriante et vivante. C'est deux choses parallèles que je vois en même temps comme ça.

Catherine, responsable de dossiers, milieu urbain

Les répondant-e-s affirment dans la majorité des cas que la violence familiale est un problème préoccupant autant en communauté qu'en milieu urbain. Si certain-e-s participant-e-s ne semblaient pas percevoir de problématique particulière reliée à la violence familiale dans leur propre communauté ou milieu, plusieurs reconnaissent néanmoins qu'elle représente un réel problème à combattre. D'ailleurs, il s'agit là d'un point de convergence important dans les propos des participant-e-s de chacune des catégories, lorsqu'ils-elles affirment que la violence familiale est présente dans leurs communautés.

Comme je te disais un des principaux problèmes ici c'est la violence [...] Les jeunes vivent de la violence dans leur famille, ils grandissent là-dedans et ça se répète [...] C'est intergénérationnel. Le plus gros de nos dossiers c'est la violence.

Étienne, membre d'un corps de police autochtone

I think it's here [the violence]. But it's hidden. We're the picture perfect community. But it's there. We know it's there!¹⁶

Sara et Jessica, intervenantes, communauté autochtone

Par ailleurs, selon nos participant-e-s, la violence familiale affecte tous les membres des communautés autochtones indépendamment de leur genre ou de leur âge. Une grande majorité d'entre eux-elles a également tenu à souligner que la violence familiale envers les hommes constitue un problème important, puisque ces derniers ont eux aussi été très affectés par l'héritage du colonialisme. En effet, une variété de contextes au sein desquels peut s'exercer la violence ont été nommés. La violence entre conjoint-e-s est la plus rapportée, mais, toujours selon nos interlocuteurs-trices, la violence peut aussi avoir lieu entre membres d'une même famille, entre ami-e-s, entre connaissances, entre inconnus, entre personnes autochtones ou de la part de personnes non autochtones. De plus, plusieurs participant-e-s ont indiqué avoir été témoin ou avoir entendu parler de cas de violence

¹⁶ Traduction : Je pense que c'est ici [la violence]. Mais c'est caché. Nous sommes la communauté en apparence parfaite! Mais c'est ici. On sait que c'est ici!

physique, certains rapportant même des cas graves nécessitant hospitalisation; mais plus encore quelques cas auraient mené au meurtre. Néanmoins, soulignons que les types de violence rapportés sont variés et n'ont pas toujours la même intensité. S'il semble que la violence physique soit le type de violence le plus apparent et soulevant le plus de réactions chez la population, les violences verbale, émotionnelle, sexuelle et financière inquiètent également plusieurs intervenant-e-s œuvrant régulièrement avec des femmes autochtones en difficulté.

[Il y a] beaucoup de violence, violence conjugale, verbale surtout là. Aujourd'hui, c'est beaucoup verbal. Beaucoup émotionnel [...] Les madames arrivent complètement à terre. Ce n'est pas parce qu'elles ont mangé un coup... elles ont mangé un coup, mais émotionnel. À l'intérieur, c'est brisé.

Jeannine, intervenante, communauté autochtone

Well, domestic violence, financial [...] My women are used for their welfare check, okay? They are used to pay the rent, used for beer, even if the woman... I had one woman, it was her home, her lease, and he kicked her out. I said to her : « That's your home ». There is sexual abuse, financially, emotionally, you name it right across the board¹⁷.

Béatrice, intervenante, milieu urbain

La violence physique ne représente donc pas le seul moyen de blesser une femme profondément ou de la mettre en danger. Chacune des formes de violence subie par les femmes a des répercussions majeures sur leur bien-être.

En effet, « les conséquences de cette violence sur le moral, sur l'autonomie financière, sur la participation sociale et la santé physique et psychologique des victimes ainsi que sur la santé et le bien-être de leurs familles sont très graves » (FAQ, 2008 : 3). Les impacts profonds et sournois des violences verbales, psychologiques ou monétaires sont ainsi très perturbants. À ce propos, la perte de l'estime de soi et la honte comptent parmi les impacts identifiés par plusieurs interlocuteurs-trices. Béatrice, intervenante en milieu urbain, souligne que la honte peut empêcher une femme de communiquer avec ses proches :

The other thing about women not wanting to be found is the shame [...] They don't want to contact their families [...] They have fallen on hard times, and the hardest thing to do is to ask for help. So you know, to contact your family, as bad as it could be up there, it's like they have gone even down more... They don't want people to see them like that. They are ashamed, you know? They have told me that, they are ashamed and don't want anybody to see them like that¹⁸.

Béatrice, intervenante, milieu urbain

¹⁷ Traduction : Eh bien, violence conjugale, financière [...] Les femmes que je rencontre sont utilisées pour leur chèque de bien-être social, ok? Elles sont utilisées pour payer le loyer, utilisées pour de la bière, même si la femme... J'avais une dame, c'était sa maison, son bail, puis il l'a renvoyé. Je lui ai dit, « Mais c'est chez toi ». Il y a de l'abus sexuel, financier, émotionnel, peu importe, il y a vraiment de tout.

¹⁸ Traduction : L'autre chose à propos des femmes qui ne veulent pas être retrouvées, c'est la honte. Elles ne veulent pas contacter leurs familles. Elles vivent des moments difficiles, et la chose la plus difficile à faire est de demander de l'aide. Donc tu sais, de contacter sa famille, aussi terrible que ça puisse être ici, c'est comme de s'enfoncer encore plus... Elles ne veulent pas que les gens puissent les voir comme ça. Elles ont honte, tu sais? Elles me l'ont dit, elles ont honte et elles ne veulent pas que personne ne les voie comme ça.

Affectées moralement, émotionnellement et psychologiquement, les femmes sont fragilisées et pourront ainsi se retrouver dans des positions de vulnérabilité susceptibles d'affecter leur sécurité ou de les isoler, situation qui contribue ainsi à la problématique des femmes autochtones disparues ou assassinées.

La violence familiale : un phénomène banalisé

Plusieurs de nos répondant-e-s considèrent que la violence en milieu autochtone demeure un sujet tabou pour lequel il est difficile d'obtenir des informations exactes sur l'ampleur et les formes. Les participant-e-s ont par ailleurs mentionné en grand nombre la banalisation et la normalisation de certains types de violence. Par exemple, si la violence physique extrême est généralement reconnue comme un problème, car visible, les actes de violence qui ne laissent pas de marque physique (par exemple, tirer les cheveux, pousser, crier, menacer) sont plus souvent tolérés et considérés comme « normaux », en plus de toutes les autres formes de violence non physique.

Je pense que c'est tabou, oui. C'est rendu tabou. C'est comme si... T'sais je me suis fait tirer les cheveux en arrière, ben c'est normal.

Jeannine, intervenante, communauté autochtone

Donc, nous aussi je pense qu'on vit ça, tous les types de violences, ce n'est pas juste physique, les violences psychologiques, verbales, c'est des violences qui sont très peu dénoncées et même normalisées ou banalisées.

Marie, responsable de dossiers, communauté autochtone

La violence familiale semble peu discutée en communauté. Le fait que celle-ci soit taboue, banalisée ou normalisée peut avoir un lien avec les rapports étroits qu'entretiennent les membres de la communauté entre eux. En effet, si, comme nous l'avons abordé précédemment, la tendance veut que l'on privilégie le vivre ensemble, la dénonciation peut apparaître comme une entrave à la cohésion de la communauté ou de la famille. Il est en effet difficile de dénoncer les actes de violence en communauté dans un contexte où tous et toutes connaissent l'agresseur-e, car on dénonce alors un membre de sa famille, une connaissance, un-e ami-e, un-e voisin-e.

Ainsi les femmes victimes de violence familiale en communauté éprouvent-elles de grandes difficultés à dénoncer leur situation en raison de cette proximité des habitant-e-s et de la difficulté à maintenir l'anonymat dans un si petit milieu¹⁹. Lorsque leur situation se retrouve exposée au grand jour après une dénonciation, il arrive que les femmes soient sujettes à la marginalisation en plus de craindre des représailles de l'agresseur-e et des conséquences négatives, telles que la perte de ses enfants ou l'emprisonnement du partenaire. Charlotte soulève également la pression que peuvent ressentir les femmes cherchant à mettre fin à une relation où il y a de la violence :

¹⁹ Les défis qui relèvent de cette proximité sont nombreux. Nous les aborderons dans les sections suivantes consacrées aux services (section 3) et à la relation avec les policier-ère-s (section 4).

We also have a lot of marriage break downs, especially young couples. They involve violence. They stay together too long rather than resolve it. Partially, parents still say « You shouldn't leave your partner », that traditional : « You stay together »²⁰.

Charlotte, responsable de dossiers, communauté autochtone

Comme les situations des victimes de violence sont peu dénoncées et même parfois normalisées, les issues et ressources semblent moins apparentes; dans ce contexte, les femmes sont plus susceptibles de fuir ou de s'isoler.

La crise de logement et l'impossibilité de fuir la violence familiale

La fuite des femmes autochtones vers d'autres milieux est liée à des sentiments de honte et de peur certes, mais elle découle également d'une crise du logement fort inquiétante en communauté et qui semble préoccuper plusieurs de nos interlocuteurs-trices.

Dans certains villages, plusieurs familles doivent s'entasser dans de petites maisons. Évidemment, dans un tel contexte, les situations de violence se trouvent souvent exacerbées, les personnes ne pouvant quitter leur demeure pour s'établir ailleurs ni protéger leur famille d'actes de violence perpétrés sous leur toit.

Anouk décrit la situation dans sa communauté ainsi :

Il y a aussi des jeunes filles qui n'ont pas de maison et qui ont deux-trois enfants. Il nous manque des maisons je veux dire [...] Comme des fois il y a des familles qui se retrouvent beaucoup dans leur maison [...] Des fois c'est là qu'il y a des problèmes de violence familiale je veux dire.

Anouk, intervenante, communauté autochtone

Selon un dossier produit par le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) en 2014, 34 % des logements en milieu autochtone ont besoin de rénovations et 23 % des logements sont de taille insuffisante, comparativement à moins de 8 % pour le reste de la société québécoise. Dans un contexte où les ressources de soutien sont limitées et où il est extrêmement difficile de trouver un endroit sécuritaire pour vivre loin des sources de violence, les femmes peuvent chercher à quitter leur milieu de vie dans l'espoir d'une vie meilleure. Joëlle explique :

Ça va être la fuite parce qu'elles sont toujours confrontées à cette situation-là, donc au lieu de confronter ça à chaque jour, elles viennent vivre à [Ville], dans la rue [...] Dans les situations de violence aussi, elles vont aller dans les centres pour femmes.

Joëlle, intervenante, milieu urbain

²⁰ Traduction : On a aussi beaucoup de ruptures de mariage, surtout les jeunes couples. Elles impliquent de la violence. Ils restent trop longtemps ensemble à la place de résoudre leurs problèmes. En partie, les parents continuent à dire « Tu ne devrais pas quitter ton partenaire », ce traditionnel, « Vous restez ensemble ».

Malheureusement, en milieu urbain, la situation du logement n'est pas nécessairement plus facile qu'en communauté. La difficulté d'accès à des logements abordables et salubres combinée au racisme de certains propriétaires, qui refusent de louer leur logement à une personne autochtone, font en sorte qu'il peut être extrêmement difficile pour une femme autochtone de se loger convenablement en ville. Dans certains cas, on nous a même rapporté que des femmes se sont retrouvées dans des situations d'itinérance malgré leur capacité à payer un loyer. Cette réalité représente une barrière importante dans la recherche de services de soutien et d'un environnement plus sain, se loger étant un besoin fondamental.

The minute that they find out that our clients are Natives, they say « the apartment is rented ». They ask directly : [...] « Are you Native? »²¹.

Sara, intervenante, communauté autochtone

Et même pour aller prendre un appartement. Même si la femme a l'argent, même si elle a un bon crédit, il n'y a personne qui va la prendre parce qu'elle est autochtone. Alors elle est prise dehors et ça recommence le cycle.

Anita, intervenante, milieu urbain

Comme Anita le décrit, le racisme qui limite l'accès des femmes au logement en milieu urbain les rend vulnérables; les risques qu'elles se retrouvent enfermées dans un nouveau cycle de violence sont ainsi accentués. Le fait de quitter sa communauté pour fuir une situation difficile peut sembler libérateur, mais comme le souligne une fois de plus Anita, si la femme n'a pas accès aux conditions de vie qui feront qu'elle sera en sécurité, et sans préparation aux réalités urbaines parfois difficiles, elle risque fort de se retrouver dans le même type de situation que celle qu'elle fuyait, mais cette fois, elle sera plus isolée :

This is the reality, this is not just all freedom. You can have freedom, when you come here, you might have freedom from your family, from abuse, but when you come down here, not only you have the abuse, you're now isolated²².

Anita, intervenante, milieu urbain

Briser le silence

Comme nous l'avons vu précédemment, le tabou sur la violence vécue par les Autochtones dans les communautés demeure puissant.

Le silence s'avère un symptôme de cette peur, identifiée précédemment, de voir sa communauté déchirée par une dénonciation. En effet, selon nous, étant donné la grande importance de l'esprit collectif, ce silence permet en quelque sorte aux membres des communautés autochtones de préserver la cohésion communautaire. Toutefois, le silence répété concernant les situations de violence isole les victimes et leurs proches et invisibilise des problématiques parfois sévères.

²¹ Traduction : À la minute qu'ils apprennent que nos clientes sont autochtones, ils disent « l'appartement est loué ». Ils demandent directement : [...] « Êtes-vous Autochtone? ».

²² Traduction : C'est la réalité, ce n'est pas seulement la liberté. Tu peux avoir la liberté quand tu viens ici, tu peux avoir la liberté de ta famille, des abus, mais quand tu viens ici, non seulement tu peux vivre de l'abus, tu es maintenant isolée.

Nous avons des raisons de croire que ce silence a d'ailleurs également opéré dans le cas de femmes assassinées, comme le mentionne ici Joëlle :

[...] il y a des situations de violence et il y a des femmes qui ont été assassinées, [c'est] passé sous silence.

Joëlle, intervenante, milieu urbain

Jusqu'à tout récemment, ce silence opérait également dans la société non autochtone et se manifestait dans l'indifférence des autorités et du gouvernement. Comme Donna l'explique, pendant longtemps, on a accordé peu d'importance au sort des femmes autochtones.

I hear about it on the news, the occasional issue comes about Native women, the violence with women and everything like that. It seems that we become a joke I guess? Because, « Oh they're just Indian women » [...] To me, there's more that can be done²³.

Donna, responsable de dossiers, communauté autochtone

Le fait de ne pas parler de violence et d'ignorer le problème peut agir comme un frein à sa prévention et à l'épanouissement des communautés et des milieux urbains.

Unless people are allowed to speak, there will never be change²⁴.

Samantha, responsable de dossiers, communauté autochtone



²³ Traduction : J'en entends parler aux nouvelles, la question des femmes autochtones revient occasionnellement, la violence contre les femmes et tout ce qui ressemble à ça. On dirait que nous devenons une blague, je suppose ? Parce que, « Oh, ce sont juste des femmes indiennes » [...] Pour moi, il y a plus qui peut être fait.

²⁴ Traduction : À moins que les gens n'aient le droit de parler, il n'y aura jamais de changement.

SECTION 3

LA QUALITÉ DES SERVICES SOCIAUX : UN DÉTERMINANT DE LA SÉCURITÉ DES FEMMES AUTOCHTONES

[...] elle était en consommation. Elle était en consommation, mais tel que je connaissais ma sœur moi, ce soir-là je l'ai pas vu, mais je sais qu'à son habitude de boire, elle ne buvait pas beaucoup. Et si elle a été capable de se rendre au centre d'hébergement à pied, c'est parce qu'elle a dû être apte à se faire aider... Mais [...] ils l'ont refusée. Et comme par hasard, elle a rencontré quelqu'un qui vivait la même chose, c'était une non autochtone, et c'est ce soir-là qu'elle s'est fait poignardée.

Jeannine, intervenante, communauté autochtone

La présente section s'attarde d'abord sur les défis et l'importance de la prévention et de la sensibilisation en ce qui concerne les conditions qui affectent la population autochtone au Québec. Dans la foulée, nous aborderons l'état actuel des services et les lacunes à combler en matière de santé et de services sociaux offerts aux Autochtones en communauté ou en milieu urbain.

Lors des entretiens, on nous a rapporté que la violence fait rarement l'objet de dénonciations auprès des autorités ou des services sociaux. D'entrée de jeu, il appert que le faible taux de confiance des populations autochtones envers les prestataires de services sociaux peut expliquer cette situation. Cette méfiance et les causes qui la sous-tendent participent du phénomène des femmes autochtones disparues ou assassinées puisqu'elle constitue une entrave importante aux demandes que pourraient faire les femmes qui en ont cruellement besoin. Sans services, la sécurité de ces femmes est à son tour compromise, ce qui contribue ultimement à les vulnérabiliser davantage.

Les premiers contacts des Autochtones avec les services sociaux ont été établis au moment où le ministère des Affaires indiennes confiait aux travailleurs sociaux le mandat de transférer les enfants autochtones des communautés vers un pensionnat. Plus tard, les travailleurs sociaux ont eu aussi la tâche d'identifier les enfants qui seraient remis à des familles d'accueil, couramment non autochtones, lors de la Rafle des années 1960 notamment. Ainsi, les Autochtones ont souvent associé les interventions des travailleurs sociaux aux politiques assimilatrices du gouvernement. À ces intervenant-e-s, on a donc collé l'étiquette de voleurs d'enfants, de destructeurs de familles et d'opresseurs des Premières Nations (Sinclair, 2009).

Agir avant de réagir : l'importance de la prévention et de la sensibilisation

Que se passe-t-il *préalablement* à la disparition ou à l'assassinat de femmes autochtones? Plutôt que de se pencher uniquement sur le phénomène de disparitions et de meurtres, nous devons nous intéresser aux femmes elles-mêmes et aux facteurs qui déterminent leurs conditions de vie. À ce sujet, la coordonnatrice jeunesse de FAQ et cofondatrice du chapitre québécois du mouvement *Idle No More*, Widia Larivière, écrivait dans un billet de la *Gazette des femmes* :

Si nous voulons que le nombre de femmes autochtones disparues ou assassinées cesse d'augmenter, nous devons mettre en œuvre des mesures adéquates qui permettront d'assurer aux femmes et aux filles autochtones une vie décente, sans discrimination. Oui, rendons hommage et justice aux nombreuses victimes de ces tragédies, mais n'attendons pas que les femmes autochtones soient portées disparues ou assassinées pour s'intéresser à elles. Soyons à leur écoute et tenons compte de leurs préoccupations et de leurs recommandations alors qu'elles sont vivantes, afin de revaloriser leur pouvoir dans une perspective de décolonisation. (Larivière, 2014)

Or, selon nos répondant-e-s, il semblerait que l'on tend à favoriser les mesures réactives plutôt que les actions préventives. S'il est essentiel d'offrir un soutien aux proches et d'améliorer la réponse en cas de disparition ou de mort violente, il est tout aussi essentiel de combattre les facteurs qui ont mené à cette escalade de violence et de vulnérabilités. Ici, Elyse et Joëlle expriment bien la nécessité d'agir à la fois sur la violence et sur les prémises de situations plus graves comme les disparitions ou les meurtres.

E : Il ne faut pas juste parler des femmes disparues aussi je pense. Celles qui sont vraiment disparues ou assassinées. Il faut aussi parler de avant.

J : Qu'il y aille de la sensibilisation de faite pour que la femme, elle aille les moyens pour se protéger ou protéger sa famille.

Elyse et Joëlle, intervenantes, milieu urbain

Une des avenues identifiées par nos interlocuteurs-trices est effectivement celle de la prévention et de la sensibilisation au regard de la violence, de l'intimidation et des relations malsaines. Plusieurs communautés autochtones au Québec s'affairent d'ailleurs à développer de nombreuses initiatives culturellement pertinentes et novatrices afin de prévenir et de contrer l'apparition de situations problématiques dans leurs milieux²⁵.

Nous verrons plus bas que la sensibilisation doit d'ailleurs se faire tant en milieu autochtone que non autochtone afin de combattre les préjugés que peuvent avoir les prestataires de services. Néanmoins, les activités de prévention et de sensibilisation en communauté et en ville doivent évidemment être accompagnées d'une offre de services pertinents et sécuritaires.

²⁵ Une compilation de la panoplie de projets et programmes développés en milieu autochtone et reconnus par les communautés pour leur succès pourrait être fort utile; elle pourrait notamment servir d'inspiration pour l'avenir.

Les barrières freinant l'accès aux services en communauté et en milieu urbain

Dans le but d'établir des recommandations visant l'amélioration du soutien offert aux femmes autochtones, nous nous attardons dans les prochains paragraphes aux problèmes qui en limitent l'accès. Malgré la présence d'un certain nombre de ressources, l'offre de services demeure insuffisante, de l'avis général, pour répondre à la totalité des besoins de la population autochtone, spécialement lorsqu'il s'agit de violence. Cela dit, certain-e-s ont tenu à reconnaître que les villes avec une forte présence autochtone commencent à adapter leurs services afin de répondre aux différents besoins et aux réalités autochtones contemporaines et urbaines :

Moi je trouve que ça s'est amélioré en crime depuis dix ans. Quand je suis arrivée, c'était le néant. Là on a [plusieurs organismes et événements]. Donc, pour moi, je vois une amélioration. Il y a encore de la perfection à faire, mais je vois une différence.

Sophie, intervenante, milieu urbain

Malgré tout, plusieurs problématiques sociales semblent perdurer et pour les raisons que nous nommerons ci-dessous, ce n'est pas la majorité des personnes qui choisit systématiquement de faire appel aux services disponibles. Ainsi, si l'offre de services semble s'améliorer en communauté autant qu'en milieu urbain, certaines barrières et difficultés continuent de freiner leur pleine utilisation. Nous avons donc demandé à nos participant-e-s ce qui pouvait constituer une entrave à l'utilisation de services d'aide. Les intervenant-e-s et responsables de dossiers en milieu autochtone ont énuméré trois éléments principaux qui constituent des freins à une offre de services de qualité : le manque de financement spécifique, l'ampleur de leur travail et le manque de collaboration entre prestataires de services. Trois autres freins empêchent les femmes de recourir aux services existants : la honte, le souci de confidentialité et le manque d'adaptation des services à leurs réalités.

Le financement

D'emblée, le financement correspond sans doute à un des soucis principaux des personnes œuvrant dans les services sociaux au sein des communautés. En effet, il est jugé insuffisant, dans la mesure où il ne permet d'agir qu'à court terme et est tributaire de coupures fréquentes. Comme le souligne ici Karine, la méthode de financement par projet, qui privilégie les initiatives ponctuelles, ne parvient pas à soutenir des programmes qui pourraient avoir un impact durable s'ils étaient déployés à plus long terme.

On aurait besoin de plus de sous. Parce que c'est tout le temps ça le problème [...] C'est tout le temps ça! Tout est question d'argent. Ou bien on part des projets, ça marche, deux, trois, quatre ans, pis pouf! Du jour au lendemain, non c'est fini, il n'y en a plus. Donc comme je te dis, c'est comme tout le temps à recommencer. [On] crée des besoins, pis aussitôt que ça marche, pouf! On l'enlève.

Karine, responsable de dossiers, communauté autochtone

Si les méthodes de financement ne parviennent pas à combler les besoins de façon durable, les changements escomptés sont voués à l'échec. Par exemple, on nous a rapporté que les fonds octroyés ne permettaient pas toujours d'engager le personnel nécessaire ni d'offrir des salaires qui contribueraient à retenir en poste le personnel. Plusieurs intervenant-e-s nous ont affirmé que le manque de personnel était un problème fréquent dans les organismes qui viennent en aide aux femmes autochtones.

[Il n'y] a pas beaucoup d'intervenantes. Il nous manque des remplaçantes dans les nuits [...]

Anouk, intervenante, communauté autochtone

De plus, les efforts de prévention de la violence dans les communautés, que nous avons identifiés comme importants, sont eux aussi mis en péril par le peu de disponibilité des ressources financières puisque, comme le souligne ici Marie, les subventions semblent davantage être accordées aux projets en intervention ou en réaction à des problèmes, qu'aux projets qui visent leur prévention.

Les subventions qu'on a dans les communautés c'est très peu sur la prévention/promotion... C'est beaucoup sur l'après. Donc, il y a ça aussi à faire.

Marie, responsable de dossiers, communauté autochtone

Enfin, précisons que le financement est accordé à la suite de complexes exigences bureaucratiques et requiert une lourde reddition de comptes, parfois mal adaptée au contexte des petites structures comptant peu de ressources humaines comme c'est parfois le cas en communauté.

Il semblerait qu'un financement accessible, adéquat, continu et récurrent des initiatives prometteuses et services qui connaissent du succès serait bienvenu afin d'arriver à entreprendre des changements positifs et durables en milieu autochtone.

Les défis du métier d'intervenant-e

Notons d'emblée que Femmes Autochtones au Québec reconnaît que le travail effectué quotidiennement par les intervenant-e-s est immense. En effet, les responsabilités et les horaires requis par ce métier, surtout en communauté, peuvent le rendre très difficile. La lourdeur et la complexité des dossiers sur lesquels les travailleur-euse-s sont appelé-e-s à intervenir, souvent auprès de leurs proches, jumelées au contexte peu favorable à la formation d'une relève confiante et qualifiée, pèsent sur les intervenant-e-s. D'ailleurs, il est souvent ardu de recruter des personnes prêtes à faire ce travail.

Intervention, there's not a lot of people who want to do it [...] It's the hours. It's all go 24-24, 7 days a week [...] I think there's people who have qualifications, but actually intervene with people in crisis... Not a lot of people want to do that. And I think you have to be in a very good place and you have to be very well to do that kind of work. You have to have dealt with your own issues²⁶.

Sara et Jessica, intervenantes, communauté autochtone

²⁶ Traduction : L'intervention, peu de gens veulent en faire [...] C'est l'horaire. On y est toujours, 24 heures sur 24, 7 jours par semaine [...] Je pense qu'il y a des personnes qui ont les compétences, mais pour véritablement intervenir en cas de crise... Peu de gens veulent le faire. Je pense aussi qu'il faut soi-même être bien pour faire ce genre de travail. Il faut avoir réglé ses propres problèmes.

Devant l'ampleur du défi et des besoins, plusieurs participant-e-s interrogé-e-s ont d'ailleurs exprimé la nécessité d'un meilleur soutien pour pouvoir intervenir adéquatement. En communauté comme en milieu urbain, l'épuisement professionnel guette les intervenant-e-s et le roulement des employé-e-s est considérable.

Il y a beaucoup de roulement avec les intervenantes. [On commence] à nous connaître, à avoir confiance en nous, alors un an plus tard, six mois plus tard, il y en a une autre qui arrive. Alors, il faut recommencer la relation.

Anita, intervenante, milieu urbain

Malgré tous les efforts et la volonté des intervenant-e-s, une telle précarité — très répandue — contribue à augmenter la méfiance chez les utilisateur-trice-s autochtones à la recherche de sécurité et de stabilité.

La communication, la collaboration et la continuité

La collaboration entre prestataires de services à travers des actions concertées relatives aux questions de violence et la communication active pour résoudre les problèmes de façon plus efficace ont toutes deux été nommées comme des manières d'améliorer les services disponibles en communauté et en milieu urbain. Si certaines personnes soulignent que des réseaux de collaboration formels ont déjà commencé à se développer entre intervenant-e-s, travailleur-euse-s sociaux, personnel du domaine de la santé et policier-ère-s, d'autres continuent d'agir en solitaire, sans véritable concertation. Une intervenante souligne :

On travaille sur des problèmes, mais il y a un petit manque à quelque part de transmission de renseignements. C'est de la communication. La communication elle est très importante quand tu [es travailleuse] pour une communauté [...] Ça prend [...] une communauté pour s'aider ensemble [...] S'il y a un service qui s'occupe de ça, normalement c'est de mettre l'autre au courant, c'est de dire « Ah! Est-ce qu'on peut vous épauler? »

Jeannine, intervenante, communauté autochtone

De plus, les participant-e-s ont aussi identifié le manque de communication et de continuité entre les services offerts en communauté et ceux offerts en milieux urbains. On nous a rapporté, en effet, qu'en quittant leur communauté, les femmes pouvaient se sentir abandonnées ou délaissées par les leurs. Pourtant, la période où une femme autochtone se retire de sa communauté pour s'établir ailleurs représente souvent un moment particulièrement éprouvant au cours duquel elle aurait effectivement besoin de soutien.

Certes, les périodes de déplacement sont apparues comme des moments où la sécurité des femmes était grandement affectée (IACHR, 2014), puisque pendant ces transitions, elles se situent entre deux milieux d'appartenance. Comme l'ont souligné nos répondant-e-s, les femmes perdent parfois le soutien de leur communauté d'origine avant d'avoir intégré un groupe d'appartenance dans leur nouveau milieu de vie, échappant ainsi à la solidarité et à l'entraide dont elles pourraient bénéficier.

Isolées, ces femmes peuvent alors se retrouver dans des situations dangereuses et même être ciblées comme des victimes faciles (Amnistie internationale, 2009). Outre la possibilité de développer des services d'accueil dédiés spécifiquement aux femmes autochtones

nouvellement arrivées en ville, il faudrait envisager des mécanismes favorisant le maintien des liens entre les femmes et leur communauté d'origine. En attendant qu'elles puissent se bâtir un nouveau réseau, de tels mécanismes apporteraient un peu de réconfort et pourraient contribuer à contrer l'isolement.

Alors, pour moi, une partie du travail à faire, c'est vraiment d'avoir plus un lien entre la communauté autochtone et urbaine. D'avoir beaucoup plus de support entre les services, et de ne pas laisser tomber les membres de la communauté même s'ils décident d'aller vivre en milieu urbain.

Anita, intervenante, milieu urbain

Par ailleurs, le fait que les populations autochtones méconnaissent souvent la nature des services à leur disposition a aussi été identifié comme étant un facteur pouvant nuire à la fréquentation des services, autant en communauté qu'en milieu urbain. Selon Karine, le développement de partenariats permet souvent de mieux faire connaître les ressources disponibles de même que leurs missions respectives.

Nos services sont de plus en plus connus justement à cause du lien de partenariat que nous sommes en train de développer. Nous en faisons un point important, car c'est par le travail effectué avec les différents collaborateurs (police, santé, éducation) que nous parviendrons à diminuer la violence au sein de nos communautés, mais pour ça, il est important de bien nous connaître.

Karine, responsable de dossiers, communauté autochtone

Ainsi, le fait de travailler en collaboration et en partenariat, que ce soit en communauté ou en milieu urbain, pourrait constituer une avenue favorisant une meilleure offre de services.

La honte, la discrimination et la difficulté à demander de l'aide

Du côté des utilisatrices des services, le fait de demander de l'aide afin de surmonter une situation difficile peut aussi engendrer des inquiétudes et des tourments, comme nous l'avons déjà décrit. Ces craintes peuvent inclure la peur de se faire juger, la peur des conséquences négatives pour soi ou pour sa famille à la suite d'une dénonciation et la honte de se retrouver dans une situation qui peut être perçue de manière négative.

C'est la honte, la peur aussi de briser sa famille, il y a plusieurs facteurs qui sont différents aussi pour chaque femme.

Marlène, intervenante, communauté autochtone

Soulignons qu'un aspect dissuasif majeur pour les femmes autochtones quant à la dénonciation de la violence consiste en la crainte que la Direction de la protection de la jeunesse leur retire leurs enfants.

Comme on l'a vu, les jeunes autochtones sont effectivement largement surreprésentés au sein des services de protection de la jeunesse (Blackstock *et al.*, 2004). La crainte des femmes est donc bien légitime et on ne peut que s'inquiéter de l'impact pour elles et leurs familles d'une institutionnalisation qui rappelle en plusieurs points celle des pensionnats.

Pour les femmes qui ont perdu la garde de leurs enfants, cette nouvelle rupture pourrait s'inscrire dans une chaîne de difficultés qui continue de les blesser et de briser leurs repères.

Ces femmes-là ont des enfants, elles ont vécu des pertes et des ruptures très grandes, elles se retrouvent dans la rue parce qu'elles ont perdu leurs enfants, qui ont été placés dans les centres jeunesse... Fait qu'il y a toute cette réalité-là.

Joëlle, intervenante, milieu urbain

Soulignons également que certain-e-s répondant-e-s ont mentionné que les personnes travaillant au sein des services peuvent parfois adopter une attitude culpabilisante et moralisatrice, particulièrement auprès de femmes en état de consommation, en situation de grande précarité économique, sans domicile fixe ou s'adonnant à des activités de prostitution. Le sentiment d'être jugée ou de ne pas être prise au sérieux est suffisamment souffrant pour qu'une femme abandonne l'idée de demander de l'aide formelle, même en situation de grande détresse.

Parce que s'il y a une femme qui a été violée, pis elle était en consommation, et l'infirmière ou le docteur dit : « C'est juste une femme autochtone qui a consommé et elle ne sait pas de quoi elle parle »... [I] y a des femmes qui m'ont dit ça. Elle est arrivée à l'hôpital, elle était en état de choc, et elle dit : « J'ai été violée ». Et elle sent l'alcool. Et c'est comme... ils ne les prennent pas au sérieux [...] There is so much shaming that happens when people go for services, and it's a lot for them²⁷.

Anita, intervenante, milieu urbain

La question de la discrimination particulière liée à la consommation d'alcool a beaucoup été soulevée dans le cadre de notre enquête. On nous a effectivement rapporté à plus d'une reprise que des femmes autochtones se sont vu refuser l'accès à des services en raison de leur état d'ébriété. Il arrive également qu'une personne autochtone sobre fasse l'objet de discrimination et qu'on lui refuse une aide en raison d'un état d'ébriété *prétendu*.

La confidentialité et l'anonymat en communauté

When we were doing addiction counsellor training and they said that you shouldn't work with your relatives, your family, I said : « In that case, I will not be doing anybody then because I live in a community where I'm related to everybody »²⁸.

Donna, responsable de dossiers, communauté autochtone

Bien que les questions liées à la confidentialité et à l'anonymat soient des inquiétudes que nous attribuons tant à l'isolement géographique propre aux réalités rurales qu'au contexte spécifique des communautés autochtones, nous les nommons ici parce qu'elles ont été maintes fois soulignées par les participant-e-s. Étant donné la petitesse des communautés et

²⁷ Traduction : Il y a tellement d'humiliation quand les gens vont chercher des services, et c'est beaucoup à endurer pour eux.

²⁸ Traduction : Quand on était en formation pour l'intervention en toxicomanie et qu'on nous a dit qu'il était préférable de ne pas travailler auprès de nos proches, de notre famille, j'ai dit : « Dans ce cas, je ne travaillerai avec personne parce que je vis dans une communauté où je suis apparentée avec tout le monde ».

la proximité de leurs habitant-e-s, il n'est pas rare que l'on connaisse la personne offrant les services, situation qui peut devenir un frein à une demande de soutien. Samantha explique :

So they have here, they have... social services that no one wants to go to [...] They feel there are issues of confidentiality, and they also feel issues of non-professionalism²⁹.

Samantha, responsable de dossiers, communauté autochtone

Certaines brèches à la confidentialité ont été répertoriées et bien que la plupart des prestataires de services soient au fait de ce manquement et tentent d'en limiter la répétition, la confiance des utilisateur-trice-s demeure difficile à gagner et à maintenir. Que ce soit en raison de craintes liées à la confidentialité, concernant la qualité des services donnés par un membre de la communauté que l'on connaît ou par crainte de conséquences négatives pour soi ou ses proches à la suite d'une consultation, plusieurs hésiteront à se présenter au centre d'aide de leur communauté. On préférera plutôt se fier aux ressources informelles, en recourant aux services disponibles uniquement en dernière instance.

I think, in our community as well, there's a strong family networking and friends, so I think they will go to their friends first, before they even access services³⁰.

Sara et Jessica, intervenantes, communauté autochtone

Si on hésite à avoir recours aux services disponibles, le rôle de premier plan que peuvent jouer les membres des cercles familiaux et sociaux n'est pas négligeable et renvoie à l'importance de l'attachement communautaire abordé plus tôt dans ce rapport.

La méconnaissance des réalités autochtones au sein des services du réseau québécois

Enfin, nos interlocuteurs-trices ont soulevé une dernière barrière à l'accès aux services : le manque de connaissances des réalités autochtones de la part du personnel non autochtone, notamment en milieu urbain. Comme nous l'avons souligné, des situations d'incompréhension, voire de racisme, semblent ainsi perdurer. Selon nos répondant-e-s, les prestataires de services allochtones auraient grand besoin de formation sur l'histoire, les langues, les cultures et les réalités contemporaines des Peuples autochtones au Québec.

²⁹ Traduction : Donc il y a ici, il y a... des services sociaux où personne ne veut aller [...] On a des inquiétudes par rapport à la confidentialité, et on a aussi des inquiétudes concernant le non-professionnalisme.

³⁰ Traduction : Je pense que dans notre communauté, il y a un fort réseau familial et amical, donc je pense qu'elles iront voir leurs ami-e-s en premier, avant d'accéder aux services.

Nous savons que bien peu de services sont offerts dans une des huit langues autochtones³¹ parlées dans la province. De plus, en milieu francophone, selon nos répondant-e-s, on est peu sensible au fait que plusieurs nations autochtones ont l'anglais comme langue d'usage.

We had [an Aboriginal woman] who went missing, and another [non-Aboriginal] woman in town went missing [...] Most of the businesses have her picture in the window, but not the missing [Aboriginal woman]'s. And we are just next door to each other. And the comments they made were that the posters [of the Aboriginal woman] weren't in French.³²

Sara et Jessica, intervenantes, communauté autochtone

Dans les villes, l'approche davantage individualiste, la complexité du système, la lourdeur bureaucratique et la vaste gamme de références constituent parfois une entrave majeure pour les Autochtones, un réel choc culturel. Ce mode de fonctionnement étranger contribue à accroître un fossé déjà très large entre les femmes autochtones et les intervenant-e-s allochtones potentiel-le-s et peut être déstabilisant pour une femme déjà à court de moyens. Certaines se sentiront moins à l'aise en contexte québécois comme le mentionne Sylvianne au sujet de femmes qui ont logé dans des maisons d'hébergement non autochtones :

C'est pas comme être avec des Autochtones [...] Ça les a aidées, mais elles disaient qu'il manquait encore quelque chose pour... Il manquait quelque chose [...] Je n'interviens pas de la même manière qu'une autre personne, eux autres non plus ils n'interviennent pas de la même manière que nous.

Sylvianne, intervenante, milieu urbain

Néanmoins, FAQ note tout de même un intérêt grandissant pour les spécificités autochtones, notamment au sein des organismes communautaires. Or, bien que les intentions puissent être louables, il semblerait que plusieurs de ces initiatives omettent d'impliquer les femmes autochtones dans leur démarche et de se renseigner adéquatement sur les manières possibles d'adapter leurs services, ce qui conduit souvent à des résultats peu concluants.

Les ressources [non autochtones], dans leur bon vouloir, veulent implanter des programmes ou des ressources de réhabilitation [pour Autochtones, mais] tant et aussi longtemps que ça ne vient pas de la base, et qu'il n'y a pas de femmes autochtones d'impliquées, ça ne fonctionnera pas.

Catherine, responsable de dossiers, milieu urbain

Actuellement, les services spécifiquement dédiés à la population autochtone et offerts par des Autochtones ou par des personnes connaissant bien leurs réalités, comme c'est le cas pour les centres d'amitié autochtones implantés au Québec depuis 1969, semblent être ceux qui connaissent le plus de succès (Bordeleau et Mouterde, 2011). L'accompagnement par

³¹ Les langues autochtones parlées au Québec sont l'inuktitut, le cri, le naskapi, l'anishinabe, le mohawk, l'atikamekw, l'innu, et le micmac.

³² Traduction : On avait une [femme autochtone] qui était portée disparue et il y avait une autre femme non autochtone portée disparue en ville. La plupart des commerces avaient sa photo dans leur fenêtre, mais pas celle de [la femme autochtone]. Et nous sommes juste à côté. Et le commentaire qu'ils ont fait c'est que l'affiche de [la femme autochtone] n'était pas en français.

un-e intervenant-e autochtone ou par une personne de confiance lors de visites au sein de services du réseau québécois semble aussi aider considérablement les femmes autochtones.

Les services offerts aux hommes

Une dimension soulevée de façon récurrente par les participant-e-s de notre étude aura été la nécessité criante de développer davantage de services destinés aux hommes autochtones.

Dans un esprit communautaire respectueux des façons de faire autochtones, on reconnaît que les hommes et les femmes ont chacun un rôle important à jouer au sein de la communauté et que tous deux ont été affectés par la colonisation. Ainsi, pour plusieurs participant-e-s, la rareté des ressources dédiées aux hommes affecte grandement par ricochet les femmes, leur famille et leur communauté.

Ce que vivent les hommes, ça affecte directement les femmes. Si on ne prend pas soin des hommes, ça va tomber sur la tête des femmes. Je trouve qu'il n'y a pas assez de services pour les hommes [...] Les hommes, pour être capable de prendre soin de nous – en fait, d'eux-mêmes – je trouve qu'il n'y a pas assez de support.

Anita, intervenante, milieu urbain

Anita indique que la guérison de la communauté doit passer à la fois par la guérison des femmes et par celle des hommes. Or, si plusieurs services permettent aux femmes victimes de violence d'échapper à leur milieu et de recevoir de l'aide, les hommes, victimes ou agresseurs, ne disposent que de très peu de ressources. On nous a d'ailleurs rapporté que les hommes aux comportements violents qui ont fait l'objet d'une dénonciation et qui ont été incarcérés suivent une thérapie de courte durée; cependant, il y a peu de possibilités de poursuivre la démarche à leur sortie, comme le souligne ici Sylvestre :

I know there are a lot of programs for women, but there aren't any for men [...] There aren't enough programs for men. A lot of men that do go for treatment programs or go to jail, nothing is done for them when they come out. The behaviors are still there, they were just arrested with no rehabilitation. This needs to be addressed³³...

Sylvestre, intervenant, communauté autochtone

³³ Traduction : Je sais qu'il y a beaucoup de programmes pour les femmes, mais il n'y en a pas pour les hommes [...] Il n'y a pas suffisamment de programmes pour les hommes. Beaucoup des hommes qui suivent des programmes de traitement ou qui vont en prison, rien n'est fait pour eux lorsqu'ils en sortent. Leurs comportements sont toujours là, ils ont juste été arrêtés sans réhabilitation. Ça a besoin d'être abordé....

En milieu autochtone, lorsque les situations s'y prêtent, c'est la guérison de la famille et de la communauté qui est visée.

The thing about healing is, let's heal the family. There is a plan for the woman, the kids... But if we want women to go out and experience a good life, they are going to have to re-establish relationships with the fathers. Not all of them... are... in jail, or have abandoned the family. There are fathers out there taking care of kids. They need to re-establish relationships with fathers, brothers, uncles, cousins... You know, you have to have balance. We teach the medicine wheel, balance in your life. That includes everyone in their life³⁴.

Béatrice, intervenante, milieu urbain



³⁴ Traduction : La chose à retenir à propos de la guérison, c'est qu'il faut guérir la famille. Il y a un plan pour la femme, les enfants... Mais si on veut que les femmes sortent et aient une meilleure vie, il va falloir qu'elles rétablissent les relations avec les pères. Ils ne sont pas tous... en prison, ou n'ont pas tous abandonné leur famille. Il y a des pères qui prennent soin des enfants. Elles ont besoin de rétablir les relations avec les pères, les frères, les oncles, les cousins... Tu sais, il faut avoir un équilibre. On enseigne la roue de médecine, l'équilibre dans la vie. Ça inclut tout le monde dans leur vie.

SECTION 4

LES RELATIONS AVEC LES CORPS POLICIERS

Il y a une femme qui a été assassinée, qui a été tuée... Mais les policiers, ils disaient que c'était un suicide [...] C'était affreux. Elle était mère. Elle était mère... Et le policier disait qu'elle s'était suicidée, et on savait tout le monde qui était l'homme qui l'a battue, qui était l'homme qui l'a tuée.

Anita, intervenante, milieu urbain

La relation avec les services de police est au centre de l'enjeu des femmes autochtones disparues ou assassinées. En effet, le travail des forces de l'ordre a été fortement critiqué au cours des dernières années lorsqu'il s'agit d'intervenir tant auprès des victimes autochtones que de leurs familles (Special Committee on Violence Against Indigenous Women, 2014; Walter, 2014). La quarantaine de rapports qui existent déjà au Canada sur la question des femmes autochtones disparues ou assassinées traitent entre autres du racisme des policier-ère-s, de leur incrédulité face aux plaintes qui leur sont rapportées, du temps d'attente trop long avant de mettre en branle les enquêtes concernant les femmes autochtones, du peu de communication, d'une part entre les corps policiers chargés d'un seul et même cas, et d'autre part avec les familles des victimes à chacune des étapes de leur enquête (Amnistie Internationale, 2009; AFAC, 2010; Human Rights Watch, 2013; IACHR, 2014). Nous avons donc cherché à mieux comprendre la nature de la relation entre Autochtones et policiers en communauté et en milieu urbain dans le contexte spécifique du Québec.

En communauté autochtone

Dans le cadre de notre étude, nous avons choisi de privilégier une perspective peu abordée jusqu'à présent, soit celle assez courante des membres des corps de police autochtones qui travaillent dans leur propre communauté.

La perception de l'enjeu par les policier-ère-s

Commençons en rappelant certains éléments abordés à la première section lorsque nous définissons la disparition. Sur la question des femmes autochtones disparues ou assassinées, les policier-ère-s étaient quasi unanimes : mis à part les communautés où des cas de disparitions autochtones sont plus connus, soit celui de Shannon Alexander et de Maisy Odjick de Kitigan Zibi et celui de Tiffany Morrison à Kahnawake, la question est peu discutée. On a l'impression que l'enjeu des femmes autochtones disparues ou assassinées est important, mais qu'il ne les concerne pas directement, qu'il est davantage lié au milieu urbain ou à l'Ouest canadien.

Il y en a qu'on voit que ça peut tracasser, mais pas de là à faire des campagnes sur ça.

Fanny, membre d'un corps de police autochtone

Oui, on a vu le dossier de la Colombie-Britannique, avec celui qui prenait les prostituées autochtones. [C'est un phénomène que j'associe] au rapprochement urbain.

Mathieu, membre d'un corps de police autochtone

De plus, les propos de certains policier-ère-s portent à croire que l'appellation « femme autochtone disparue ou assassinée » ne s'applique seulement qu'aux cas qui n'ont pas été résolus.

Seulement un cas d'assassinat ici à [communauté], et la personne a été arrêtée. C'est pas un cas où on ne connaît pas le meurtrier.

Marcel, membre d'un corps de police autochtone

For the time I have been here, I mean there have been women who have been murdered, but the crimes have been solved. It wasn't like at the hands of some ... It would be like a love triangle, that type of thing. They haven't been murdered and missing, they were just victims of a violent crime³⁵.

Brandon, membre d'un corps de police autochtone

Brandon ne considère pas que les meurtres commis dans le cadre d'un triangle amoureux puissent faire partie du phénomène des femmes autochtones disparues ou assassinées. Un commentaire qui illustre la force du discours selon lequel la situation « des femmes autochtones disparues ou assassinées » ne concerne qu'un certain type d'assassinat. Pourtant, un meurtre, indépendamment du contexte dans lequel il a été commis, demeure un meurtre, et s'inscrit à l'intérieur de la problématique que nous explorons ici.

Relations avec la communauté

Concernant leur travail au quotidien, les policier-ère-s avec lesquels nous nous sommes entretenues ont surtout qualifié leur pratique de communautaire. Pour les policier-ère-s, la proximité avec les gens, la participation active à la vie de la communauté et la possibilité de s'adresser aux habitant-e-s dans leur langue permettent de développer un lien qui personnalise et facilite leur travail.

La différence en communauté : vraiment l'aspect communautaire. On se connaît tous ici. C'est un service beaucoup plus personnalisé. On peut faire le suivi, on en entend parler des gens.

Marcel, membre d'un corps de police autochtone

On va dans les fêtes familiales et les activités de la communauté, on va aussi par exemple jouer avec les jeunes au basketball ou au hockey. On essaie d'être très présents, que les gens nous connaissent.

André, membre d'un corps de police autochtone

Ça facilite les relations, si j'ai aidé quelqu'un avec son épicerie en après-midi, et que je dois intervenir dans une bataille le soir, la personne va me connaître [...] On a toujours une personne qui parle [la langue autochtone de la communauté] quand on fait une intervention.

Etienne, membre d'un corps de police autochtone

³⁵ Traduction : Depuis que je suis ici, je veux dire il y a des femmes qui ont été assassinées, mais les crimes ont été résolus. Ce n'était pas aux mains d'un quelconque... C'était plutôt un triangle amoureux, ce genre de situation-là. Elles n'étaient pas disparues ou assassinées, elles étaient simplement victimes d'un crime violent.

Les pratiques policières de type communautaire semblent impliquer un travail de collaboration en amont des situations qui pourraient éventuellement nécessiter une intervention. En effet, les répondants cités ici ont indiqué qu'ils privilégient la prévention plutôt que la répression.

Nos interventions sont plus diplomatiques que répressives, on essaie d'employer cette voie le plus possible.

Alexandre, membre d'un corps de police autochtone

C'est un rôle plus communautaire, en fait c'est d'être proche du citoyen et d'éviter en premier lieu des situations qui pourraient se produire, c'est une relation d'aide en fait.

Pierre, membre d'un corps de police autochtone

On va faire beaucoup de plans de préventions dans les cégeps, auprès des conseils de bande, dans la population avec les aînés, sur la fraude, des activités sur différents thèmes à la population.

André, membre d'un corps de police autochtone

Cela dit, le travail policier axé sur une philosophie communautaire ne paraît pas suffire pour transformer la perception négative que certain-e-s peuvent avoir des forces de l'ordre. En effet, les policier-ère-s ne dépeignent pas une situation uniquement idéale. Malgré une approche peut-être plus personnalisée, leur travail demeure impopulaire, soulignent-ils.

Y'en a toujours des mécontents, mais on ne peut pas faire plus. C'est un métier impopulaire. Vraiment impopulaire. C'est vraiment pas facile.

Marcel, membre d'un corps de police autochtone

Bien perçus, non pas vraiment. C'est sûr qu'on a un rôle à jouer qui ne plaît pas à tous. Le gars à qui je donne un ticket ne va pas m'aimer. Ça dépend.

Mathieu, membre d'un corps de police autochtone

Pour un des policiers, la problématique dépasse le fait de ne pas être populaire ou apprécié. Selon Alexandre, les femmes issues de ces communautés auraient aussi un manque de confiance particulier et préoccupant envers les forces de l'ordre.

Au niveau des femmes autochtones, c'est quand même inquiétant. On ne sait pas comment faire pour les amener à avoir confiance au système [...] Il y a une grosse éducation à faire au niveau de la communauté autochtone pour les éduquer à avoir confiance au système de police.

Alexandre, membre d'un corps de police autochtone

Or, ce manque de confiance comporte des risques importants considérant la nature des interventions que les policier-ère-s ont à effectuer régulièrement. En effet, bien que quelques répondant-e-s aient dit n'avoir que très rarement à composer avec la violence, la plupart d'entre eux ont affirmé avoir à intervenir régulièrement pour des cas de violence familiale.

We have very violent communities proportionately. Because we're dealing with aggravated assaults, sexual assaults, etc. All these things we deal with every day, all the time, we have a lot of violence³⁶.

Brandon, membre d'un corps de police autochtone

Des cas de violence conjugale, oui, [on en a] beaucoup.

Mathieu, membre d'un corps de police autochtone

Notons également que nos répondant-e-s ont généralement associé la violence à d'autres problématiques sociales, notamment la consommation d'alcool ou de drogue.

Le manque de confiance manifeste des femmes envers les membres de corps de police autochtone revêt un caractère particulier dans un contexte où la violence est très présente. C'est effectivement dans de telles situations que les femmes devraient *spécifiquement* pouvoir se fier à eux. Comme on l'a vu dans la section précédente, le manque de confiance envers les prestataires de services peut s'expliquer par la proximité entre les policier-ère-s et les gens auprès desquels ils travaillent. Marie, qui travaille elle aussi en communauté, explique que le fait d'avoir son propre corps de police comporte des avantages majeurs, mais aussi des inconvénients particulièrement en ce qui a trait à la violence.

Je pense que c'est important d'avoir son propre corps policier [...] parce que les policiers qui connaissent la population, qui connaissent notre réalité, ça peut être des avantages. [M]ais ça peut être des inconvénients, parce que les gens, souvent, ils vont hésiter avant d'appeler les policiers. Parce qu'ils se connaissent, parce qu'ils ne veulent pas conter leur histoire à une personne [en particulier], ils ont peur, ils ont des doutes sur la confidentialité, sur l'anonymat également.

Marie, responsable de dossiers, communauté autochtone

Everybody knows each other, is related to each other [...] I'm guessing that people just might not report depending on who's on call³⁷.

Sara et Jessica, intervenantes, communauté autochtone

Dans les communautés, la proximité entre les forces de l'ordre et la population desservie peut en effet constituer une barrière importante quand il s'agit de dénoncer la violence familiale. Pourtant, cette familiarité est d'ordinaire fort souhaitable et souhaitée. En effet, elle permet de mettre de l'avant des pratiques policières non seulement pertinentes, mais aussi personnalisées. Toutefois, dans le contexte spécifique où il faut dénoncer ou intervenir auprès d'un proche en matière de violence, cette proximité peut constituer un frein important. C'est d'ailleurs également le cas dans le contexte de la proximité des usagères avec les intervenant-e-s. Cette crainte des femmes de ne pas pouvoir bénéficier d'un service impartial et confidentiel de la part des policier-ère-s de leur communauté accentue ainsi leur vulnérabilité.

³⁶ Traduction : Nous avons des communautés très violentes proportionnellement. Parce que nous avons affaire à des voies de fait graves, des agressions sexuelles, etc. Toutes ces choses, nous les traitons chaque jour, tout le temps, nous avons beaucoup de violence.

³⁷ Traduction : Tout le monde se connaît, tout le monde est apparenté [...] J'imagine que les gens ne dénoncent peut-être pas selon qui est sur appel.

Dans un contexte où la neutralité et le respect de l'intimité des interventions policières ne sont pas assurés, les femmes sont susceptibles de demeurer silencieuses face à leur souffrance ou de la fuir avec peu de soutien, risquant dans les deux cas de se retrouver sur la liste de femmes autochtones disparues ou assassinées. Alexandre pour sa part reconnaît la problématique et abonde dans le même sens que les autres participant-e-s. En guise de piste de solution, il propose un partage de ressources.

Souvent le frère ou oncle travaille et c'est le beau-frère qui a fait l'agression. On n'utilise pas les autres communautés et on devrait [...] Idéalement, chaque corps de police pourrait faire des prêts de service pour des enquêtes pour éviter que ce soit des gens qui se connaissent qui interagissent. Ça donnerait une confiance dans le système. La petite madame qui ne se plaint pas parce que c'est son frère qui est dans la police, [ça pourrait l'aider].

Alexandre, membre d'un corps de police autochtone

La suggestion d'Alexandre de recourir à des policier-ère-s d'autres communautés offre la possibilité que l'on continue de faire appel à des policier-ère-s autochtones qui ont plus de chances d'avoir des pratiques adaptées au contexte des communautés. Cette suggestion a d'ailleurs également été proposée par des participant-e-s lors du rassemblement des familles dont nous reparlerons à la section 5.

Au-delà de la question du manque de confiance, une participante a soulevé des enjeux supplémentaires. Lors de l'entretien, elle a reproché aux policier-ère-s de sa communauté de faire eux-mêmes partie du problème de violence et a exprimé sa colère devant la dynamique de favoritisme qu'elle perçoit dans son milieu.

They are part of the violence. Their behavior, some of it is really... I can't even begin to understand how they are behaving as policemen [...] Because of that attitude, that « This is my cousin so I won't take him in, but this guy here I don't like him, so I'll take him in ». Then there is a violence incident, they play favorites or whatever. They are part of the problem³⁸.

Samantha, responsable de dossiers, communauté autochtone

L'inquiétude réelle de Samantha renvoie à des questions qui débordent largement le cadre du travail quotidien des policier-ère-s puisqu'elle met en cause ici leur formation et leurs pratiques. S'agit-il de phénomènes généralisés? Nos données ne permettent pas de se prononcer sur ce sujet. Cependant, il sera sans doute nécessaire dans l'avenir de s'interroger également sur les comportements éthiques des policier-ère-s et sur les règles déontologiques qui accompagnent (ou devraient accompagner) leur formation.

En milieu urbain : des préjugés persistants

Comme nous avons choisi de privilégier les entretiens avec des policier-ère-s des communautés autochtones, nous n'avons pas discuté avec des policier-ère-s qui travaillent dans les villes. Toutefois, les intervenantes des milieux urbains avec lesquelles nous avons échangé ont abordé la question de la relation qu'elles et les femmes qui viennent les

³⁸ Traduction : Ils font partie de la violence. Leur comportement est vraiment... Je ne m'explique pas comment ils se comportent en tant que policier. [...] À cause de leur attitude, ce « Lui c'est mon cousin alors je ne le fais pas rentrer au poste, mais celui-là je ne l'aime pas, alors lui je le fais rentrer ». Là il y a un incident de violence et ils jouent aux favoris. Ils font partie du problème.

consulter entretiennent avec les forces policières. Selon Anita, si les relations ont déjà été difficiles, sur plusieurs plans, la nature des liens semble aujourd'hui s'améliorer; lentement, mais sûrement, ils se renforcent.

Même si ce n'est pas évident avec tout le monde, de plus en plus les policiers que j'ai rencontrés, ils ont plus un esprit ouvert [...] Ils commencent à respecter le fait qu'ils ont besoin d'intervenantes autochtones pour les accompagner aux services de police ou à l'hôpital. Ils commencent à dire merci au travail des intervenantes qui ont été les voir, ils commencent à avoir une relation avec les services, une vision du travail d'être coéquipier entre les policiers et les intervenantes.

Anita, intervenante, milieu urbain

Par ses propos, Anita démontre combien la collaboration des policier-ère-s avec les prestataires de services est à la fois appréciée et favorable au bien-être et au respect des femmes avec lesquelles elle travaille. Il faut souligner toutefois que des propos aussi positifs que ceux-ci ont été rares au cours de notre enquête. En effet, le désir des policier-ère-s de travailler en concertation avec les intervenant-e-s autochtones paraît dépendre principalement de la bonne volonté des individus plutôt que de pratiques institutionnelles. Ainsi, plusieurs participant-e-s ont effectivement dénoncé les préjugés des policier-ère-s envers les Autochtones et ont parlé de la discrimination que subissent régulièrement les femmes auprès desquelles elles travaillent.

Elles ont peur, elles ont vécu des situations, elles ne veulent pas aller faire des plaintes parce qu'elles ont peur des représailles des policiers ou d'autres gens. Et souvent elles ne sont pas prises au sérieux, parce que « Ah ben là t'es en consommation ».

Joëlle, intervenante, milieu urbain

Joëlle décrit un comportement discriminatoire de la part des policier-ère-s déjà abordé dans ce rapport, soit celui où une femme se voit refuser des services à cause de la consommation d'alcool. Selon Béatrice, une autre intervenante, les personnes autochtones font aussi régulièrement l'objet de profilage et reçoivent des contraventions pour des motifs qu'elle juge déraisonnables :

Oh because he is sitting on the doorstep. And maybe he sits on the doorstep every day. Is he hurting anyone? [...] No [...] Uh, standing in the wrong place [and p]robably the other one is throwing cigarette butts on the ground³⁹.

Béatrice, intervenante, milieu urbain

Pour sa part, Sophie démontre comment la confiance envers les policier-ère-s peut être affectée à la suite d'interactions négatives.

Veux-tu prendre une chance que ce soit un bon policier ou un mauvais policier? J'ai vu du bon travail se faire, mais j'ai aussi vu le mauvais travail et le mauvais travail [...] Maintenant c'est rendu que j'ai peur des policiers alors que je n'avais jamais eu peur d'eux autres avant [...] La manière expéditive qu'ils ont de régler les problèmes alors que... Prends le temps! [...] Et on voit

³⁹ Traduction : Oh, parce qu'il est assis sur le pas de la porte. Et peut-être qu'il s'assoit sur le pas de la porte à chaque jour. Est-ce qu'il fait du mal à quelqu'un? [...] Non [...] Il se tient au mauvais endroit et probablement que l'autre a lancé son mégot de cigarette sur le sol.

aussi comment ils peuvent se donner des plus grandes largesses [...] Donc non, la confiance elle se perd. Elle n'a jamais été aussi basse je pense à [Ville] par rapport aux policiers. Pourtant, avant j'avais confiance énormément.

Sophie, intervenante, milieu urbain

D'autres éléments concernant la relation entre policiers et Autochtones dans les villes ont été soulevés par les familles de femmes autochtones disparues ou assassinées et seront abordés à la section 5.

La formation des policier-ère-s

Jusqu'à maintenant, il a été démontré qu'il est important de transformer les services et les pratiques destinés aux personnes autochtones, qu'elles vivent en communautés ou en milieu urbain. Les femmes autochtones en situation de vulnérabilité sont effectivement plus susceptibles d'aller chercher un soutien auprès de prestataires de services à qui elles feront confiance et auprès desquels elles se sentiront bien. Or, la diversité des expériences des policier-ère-s en ce qui a trait aux aspects de leur formation liés aux réalités autochtones démontre combien l'enseignement qui leur est donné diffère d'un policier à l'autre.

Moi comme je viens de la communauté, j'ai pas eu de formation spécifique.

André, membre d'un corps de police autochtone

J'ai eu ma formation à [l'École nationale de police], mais rien sur les Autochtones en particulier. Sinon j'ai eu quelques formations sur les suicides, les problèmes de santé mentale...

Étienne, membre d'un corps de police autochtone

J'ai suivi une formation sur l'histoire, les traités, la culture, la chasse, la pêche, etc.

Mathieu, membre d'un corps de police autochtone

Lorsqu'on lui a posé des questions en lien avec sa formation, André a également évoqué une période d'intégration que vivent les policier-ère-s novices dans sa communauté.

Tout policier qui vient de l'extérieur va être jumelé avec un partenaire de la communauté, qui va lui présenter les aînés, les personnes des Conseils de bande... C'est un processus d'intégration qui dure deux à trois semaines.

André, membre d'un corps de police autochtone

La formation offerte aux policier-ère-s qui exerceront leur métier au sein des communautés autochtones ne paraît pas uniforme. Pourtant, comme nous l'avons expliqué, une telle formation devrait tenir compte de manière cohérente et substantielle des réalités propres au milieu. Parallèlement, considérant la présence importante des Autochtones dans les grandes villes (Lévesque et Cloutier, 2013), il nous apparaît également primordial d'assurer une formation cohérente, mais adaptée au contexte local, pour tous les membres du personnel des services policiers qui interviennent dans les villes.

Étant donné que les femmes autochtones et même certains policier-ère-s qui ont participé à notre enquête ont soulevé le manque de confiance entre les femmes autochtones et les forces de l'ordre, nous avons demandé aux répondant-e-s comment cette confiance pouvait être mieux développée ou encore améliorée. Leurs réponses peuvent ainsi servir de pistes pour la

mise sur pied de sessions de formation tenant véritablement compte des besoins des populations desservies. Des intervenantes ont expliqué :

De se montrer comme une personne avec un esprit ouvert, je sais que ce n'est pas beaucoup, mais s'ils pouvaient demander une question, une phrase [...] en langue autochtone ou même le fait de connaître les communautés. De donner l'impression qu'ils connaissent la communauté autochtone.

Anita, intervenante, milieu urbain

Le fait de parler à une femme policière peut sûrement aider la femme à être en confiance. Et je pense que quelqu'un qui a de l'empathie, qui a un peu les qualités d'intervenant, qui a une ouverture.

Marlène, intervenante, communauté autochtone

Mais si moi j'ai besoin d'un policier [...] je vais demander un membre de la communauté parce qu'eux connaissent la problématique dans la communauté même [...] Moi c'est sûr que j'aurais plus confiance de parler avec un autochtone qu'avec un non-autochtone en tant qu'intervenante.

Jeannine, intervenante, communauté autochtone

Ces propositions semblent indiquer que les femmes autochtones souhaiteraient avoir affaire à des policier-ère-s qui, quelque part, poursuivraient le travail réalisé par les intervenant-e-s. En effet, on demande que les femmes autochtones soient traitées avec compassion, ouverture et écoute, mais aussi qu'elles puissent interagir avec quelqu'un qui comprend leur vécu et celui de leur communauté. Ces intervenantes soulignent que les femmes apprécient la possibilité de traiter avec des policières plutôt que des policiers, autochtones de surcroît. Plus encore, elles semblent rechercher des interventions dépourvues des rapports de pouvoir qui caractérisent habituellement les échanges avec les services policiers.

À l'instar des besoins nommés à la section 3 sur les services offerts aux Autochtones, la collaboration étroite entre les policier-ère-s et les autres travailleur-e-s- de première ligne apparaît comme une solution intéressante dans l'optique d'accroître le sentiment de confiance des femmes autochtones envers les policier-ère-s, qu'ils-elles soient Autochtones ou non.



SECTION 5

PAROLES DES FAMILLES

Cette enquête aurait été incomplète sans l'apport essentiel des familles de femmes autochtones disparues ou assassinées. Trop souvent mises de côté lorsque l'on discute de ce phénomène devenu un enjeu phare, les familles sont pourtant les premières touchées par cette tragédie et elles devraient aussi être les premières consultées lorsqu'il faut identifier les besoins à combler et les avenues éventuelles d'interventions. C'est dans cet ordre d'idées qu'en avril 2015 nous avons réuni onze familles de femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec. La présente section propose une analyse des échanges collectifs menés dans le cadre de cet important rassemblement.

Description du rassemblement des familles

De prime abord, nous croyons que le fait de réunir des familles pour entendre leurs paroles et récits ne pouvait se limiter au contexte de notre enquête et qu'il importait que l'entretien collectif envisagé ait lieu dans un environnement sécuritaire permettant le recueillement, l'échange et l'aide mutuelle entre les familles. L'entretien a donc été intégré à l'ordre du jour d'un événement plus large réunissant les familles de femmes autochtones disparues ou assassinées.

Du 23 au 27 avril 2015, Femmes Autochtones au Québec a accueilli dix-neuf personnes ayant perdu un être cher, provenant de onze familles issues de sept nations différentes. Le rassemblement avait pour objectif premier de proposer aux familles un espace de partage, de deuil et de guérison. Nous avons aussi demandé aux participant-e-s de relater leurs expériences et de faire part de leurs besoins pour notre enquête. D'abord et avant tout, l'événement a permis aux participant-e-s de raconter leur histoire et de rencontrer d'autres familles qui avaient vécu une expérience semblable à la leur. Dans le but d'assurer un contexte sécuritaire et culturellement approprié, une diversité d'ateliers et de performances ont été organisés — tambour, danse de cerceaux, couture, cercle de partage, tente de sudation, fabrication de paniers en bouleau, discussion avec des leaders autochtones, chants — et des aînés et intervenantes autochtones qualifiées ont fait partie de l'équipe d'animation du rassemblement.

L'entretien collectif a donc été inscrit dans la programmation générale de l'événement et aucun participant-e n'avait l'obligation d'y prendre part. Néanmoins, il s'agissait d'une occasion propice pour entendre les propos et chacun-e a pu y participer en s'exprimant dans la langue de son choix⁴⁰, bien que tous et toutes n'aient pas pris la parole. Le lieu choisi a également revêtu une signification particulière : à l'extérieur, autour d'un feu, en présence d'aînés et avec des plantes comme le cèdre, la sauge et le tabac, toutes des médecines traditionnelles.

⁴⁰ En anglais et en français. De la traduction simultanée était aussi fournie.

Besoins identifiés par les familles

Nous avons demandé aux membres des familles présentes de s'exprimer sur les besoins qu'ils-elles éprouvaient, les messages qu'ils-elles aimeraient partager et sur leurs propositions quant aux façons de venir en aide aux familles ou combattre la problématique des femmes autochtones disparues ou assassinées (voir l'Annexe 3). Nous présentons ici les principaux éléments d'information et d'explication mis en évidence par ces familles courageuses que nous avons eu l'honneur de rencontrer.

Relations avec les services policiers

Les familles ont été nombreuses à partager les expériences qu'elles ont eues avec des policier-ère-s et des enquêteurs-teuses qui sont intervenus dans le dossier de leur proche. Notamment, elles ont exprimé des insatisfactions quant à la nature de la relation (ou l'absence de relation) avec ces derniers. Comme ce fut le cas pour les parents de Sindy Ruperthouse, dont nous avons parlé précédemment, la réponse des services policiers à l'annonce de la disparition d'une femme autochtone a été jugée beaucoup trop lente dans plusieurs cas.

The response from the police was next to nothing in our case. Reserve police came to do a statement and that was it⁴¹.

Thomas

À certaines occasions, les personnes sous-entendaient que les disparitions ne semblaient pas avoir été prises au sérieux. Par exemple, Thomas décrit à quel point la manière dont les conclusions tirées de façon hâtive par les policier-ère-s aurait influencé le grand public. En parlant de fugue dans les médias, plutôt que de disparition, un policier aurait contribué à diluer l'élan de recherche à l'égard de la victime.

Chief of police went on TV and declared [the person who disappeared] a runaway, which cut off chances of searching for her, blaming [the victim]... That cut off chances of people looking for her⁴²...

Thomas

L'histoire d'Éléonore s'est déroulée de façon semblable en ce sens que les policier-ère-s auraient trop rapidement accepté l'hypothèse de la fugue, et ce, avec peu ou pas d'égard pour le point de vue de la famille de la victime.

Quand les recherches étaient en cours dans [ma communauté] et que la police a appelé pour dire qu'[on avait aperçu quelqu'un] et que la description de [cette personne] correspondait à la description de [la personne disparue], c'est ça qui a fait arrêter les battues. Je me suis toujours dit que ça n'a même pas été vérifié cette information-là [...] C'est quelque chose qu'il faut changer dans les façons de faire de la police. On a notre mot à dire.

Éléonore

⁴¹ Traduction : La réponse des policiers était pratiquement inexistante dans notre cas. Les policiers de la réserve sont venus prendre une déposition et c'était tout.

⁴² Traduction : Le chef de police est allé à la télévision et a déclaré que la personne disparue était une fugueuse, ce qui a diminué les chances qu'on la cherche, blâmant [la victime]... Ça a coupé les chances que les gens la recherchent...

La frustration et le sentiment d'impuissance que peuvent ressentir les familles en raison de ce qui leur apparaît comme un travail peu engagé des policier-ère-s ou des enquêteurs-teuses occasionnent beaucoup de souffrance et d'incompréhensions. Par ailleurs, les familles ont aussi eu beaucoup de difficultés à maintenir une relation continue avec les enquêteurs-teuses chargés du dossier de leur proche. Plus tard au cours du déroulement des enquêtes, les familles ont effectivement constaté qu'elles n'avaient pas eu la possibilité de développer de liens de confiance avec les autorités à cause du peu de communication et de suivi de leur part; il s'est avéré également que des dossiers de personnes disparues avaient été transférés plusieurs fois d'un service à un autre.

Where I have hate is when [my investigator] told me that investigators of Montreal are going to see me [to help with my case], but it's been one year now since he told me that. Not even a phone call, I wait and I wait⁴³.

Alan

On fait juste changer d'enquêteur, je ne sais plus où on est rendu [...] Les enquêteurs, qu'est-ce qu'on fait avec ça? Je ne sais plus quoi faire avec eux. Il faut faire quelque chose, mais j'ai peur de déranger l'enquête. Si on bouge, si on dit quelque chose qui n'est pas vrai, on fait quelque chose de travers, j'ai peur de déranger. Ça fait que je me ferme et j'écoute. « J'ai rien, j'ai rien »; c'est ce qu'ils n'arrêtent pas de dire. Ça fait qu'on devient frustrés. J'aurais le goût de dire « Qu'est-ce que vous faites!? » mais je ne le dis pas parce que je ne veux pas briser la relation, parce que peut-être qu'il ne me parlera plus après.

Gérard

Comme le décrit si bien Gérard, la relation entre les proches d'une victime et l'enquêteur-teuse s'inscrit dans un rapport de pouvoir manifeste. En conséquence, les familles font part de la crainte que toute remise en question du travail policier ait un impact négatif sur la progression du dossier de la personne qui leur est chère. En bref, les familles tiennent à ce que les services policiers démontrent un plus grand souci de leur bien-être ainsi qu'une appréciation de leur rôle potentiel en cours d'enquête. Au même titre, nous pensons que si, pour des raisons particulières, les familles ne peuvent être impliquées ou informées adéquatement, les raisons qui expliquent cette impossibilité devraient leur être clairement présentées de sorte qu'elles puissent bien comprendre le processus.

De plus, comme le souligne une participante, certains dossiers considérés comme étant résolus continuent de soulever des doutes chez les proches de la victime. Pour certaines familles, plusieurs questions restent sans réponse, des éléments de l'enquête leur paraissent suspects, mais plus rien n'est fait pour assurer une investigation en profondeur de ces cas.

⁴³ Traduction : Là où j'ai de la haine, c'est lorsque mon enquêteur m'a dit que des enquêteurs de Montréal allaient me rencontrer pour aider avec mon dossier, mais ça fait un an maintenant depuis qu'il m'a dit ça. Je n'ai même pas reçu un seul appel, j'attends et j'attends.

Il y en a tellement qui ont vécu des pertes, des disparitions... Ils [n'] ont jamais de réponses à leurs questions. Il y a des dossiers [...] ça fait longtemps qu'ils ont été fermés. Les gens sont passés à la Cour, ont été acquittés. Mais les familles sont restées avec ça, il y avait tellement d'anomalies [...] Elles restent avec plein de questions. C'est une réalité dans nos communautés, il se passe tellement de choses.

Éléonore

Tout comme l'ont fait les intervenant-e-s et les membres des corps de police autochtone, les familles ont souligné que la proximité entre les habitant-e-s d'une petite communauté et les services de police peut engendrer plusieurs défis. Dans le cas d'une enquête criminelle, il peut s'avérer très problématique qu'un-e policier-ère soit chargé d'enquêter sur quelqu'un qu'il-elle connaît. Afin d'assurer une réponse rapide en cas de disparition et d'éviter tout conflit d'intérêts, Jennifer propose un échange de services policiers entre communautés. Cette solution a d'ailleurs été également proposée précédemment dans les pages de ce rapport.

The other problem with police in our reserves is that when they are investigating, they might get into something that it is their own family or friends involved and they might cover it up [...] One thing to get around that is that if we train our reserve police in all our communities, at least in Quebec, we could take care of that. Also when someone goes missing or is murdered, they could make an exchange [between communities] to ensure that they don't have a conflict of interest. Because that happens a lot in our communities where police are involved with their family. It's a problem⁴⁴.

Jennifer

Ainsi, si la proximité des habitant-e-s risque d'entraver la partialité du travail des policier-ère-s, elle risque aussi de leur faire vivre des émotions intenses, pour lesquelles ils ne reçoivent pas nécessairement le soutien nécessaire. Patrick propose par exemple d'offrir plus de soutien culturel et psychologique aux policier-ère-s :

There should be an elder in police forces on reserve to help with trauma, because they live trauma too. They need spiritual help. This is what is missing. An elder at the police force to smudge, medicines, circle⁴⁵.

Patrick

Les familles semblaient d'accord pour dire qu'il y a un besoin de formation supplémentaire en milieu policier sur la question des femmes autochtones disparues ou assassinées, que ce soit au sein des corps policiers autochtones ou québécois.

⁴⁴ Traduction : L'autre problème avec la police dans nos réserves, c'est que quand ils enquêtent, ils peuvent tomber sur un cas où c'est leur propre famille ou ami qui est impliqué et ils pourraient vouloir couvrir l'affaire. [...] Pour contourner cela, on pourrait former nos policiers dans toutes nos communautés, au moins au Québec, on pourrait s'occuper de ça. Aussi quand quelqu'un est disparu ou est assassiné, ils pourraient faire un échange [entre communautés] pour s'assurer qu'il n'y ait pas de conflits d'intérêts. Parce que ça arrive beaucoup dans nos communautés où les policiers sont impliqués avec leur famille. C'est un problème.

⁴⁵ Traduction : Il devrait y avoir un-e aîné-e au sein des forces policières pour aider sur le plan des traumatismes, parce qu'ils vivent des traumatismes aussi. C'est ça qu'il manque, un-e aîné-e pour purifier avec de la sauge, des médecines, le cercle.

Our police don't have enough tools, they don't know, don't understand what we feel⁴⁶.

Alan

Definitely, there's a need for a training for these cases. And they need compassion also. Compassion is what they need⁴⁷.

Susan

Finalement, on souhaite établir une relation de confiance entre les enquêteurs-teuses et la population autochtone. Les familles demandent simplement à être écoutées, crues et prises au sérieux, et que les policier-ère-s effectuent un travail rapide et efficace tout en faisant preuve d'empathie. Ainsi, il est intéressant de savoir que ce type de relations existe; elles devraient d'ailleurs devenir la norme.

Some families had good experiences. For us it took us four years for an investigator who would listen [...] They call, and that's all we ever wanted. He calls when in [town], just to say hi, to let you know « I'm thinking about you ». [The person who disappeared] is not forgotten. That's all I ever wanted. It took me four years of fighting for that [...] He sits there and talks to us. I think we all deserve that. That's what I want families to have. This relationship⁴⁸.

Susan

À défaut de réponses claires, ultimement ce que les familles désirent le plus de la part des policier-ère-s, c'est une relation d'être humain à être humain. Les familles ont besoin de savoir que toute personne chargée d'intervenir dans le dossier de leur proche fait tout ce qu'elle peut pour faire la lumière sur la situation.

Moi je cherche encore des réponses. On va en chercher encore.

Gérard

Soutien et guérison

Manifestement, il est urgent que les familles soient entendues et soutenues. Or, un des facteurs qui contribue à la mise à l'écart des familles est la peur que peuvent ressentir les gens de leur entourage qui craignent de faire un faux pas dans leurs interactions avec elles. Ironiquement, cette crainte, même si elle découle d'un sentiment de bienveillance, contribue à isoler les familles au moment où leur plus grand besoin est celui d'être près des gens.

⁴⁶ Traduction : Nos policiers n'ont pas assez d'outils, ils ne savent pas. Ils ne comprennent pas ce que l'on ressent.

⁴⁷ Traduction : Il y a certainement un besoin de formation dans ces cas. Et ils ont besoin de compassion aussi. C'est de la compassion dont ils ont besoin.

⁴⁸ Traduction : Certaines familles ont eu de bonnes expériences. Pour nous, cela a pris quatre ans pour que nous ayons un enquêteur qui nous écoute [...] On nous appelle et c'est tout ce qu'on demandait. Il appelle quand il est [en ville], juste pour nous saluer, juste pour nous aviser « Je pense à vous ». [La personne disparue] n'est pas oubliée. C'est tout ce que je voulais. Cela m'a pris quatre ans de lutte pour obtenir ça [...] Il s'assoit et il nous parle. Je pense que nous méritons ça. C'est ce que je veux pour les familles. Une telle relation.

Il y a la communauté aussi [...] On dirait que, avant tout le monde nous parlait, on nous invitait, tout ça. Mais maintenant, on dirait qu'ils ont peur de nous autres [...] Ils ont peur de comment aborder ces sujets-là. Il devrait y avoir des manières de parler dans une communauté [...] C'est sûr qu'on a besoin d'aide, les communautés ont besoin d'aide pour comment aborder ces personnes-là. On a besoin de parler.

Gérard

De ce fait, les victimes se retrouvent régulièrement en demande d'aide. Alors qu'elles sont déjà dans un grand état de souffrance et de vulnérabilité, elles n'ont d'autre choix que d'aller d'elles-mêmes de l'avant pour raconter leur histoire et faire part de leurs besoins. Il est connu que la quête de soutien constitue une démarche lourde et peut prendre beaucoup de temps dans des circonstances aussi difficiles.

Tout comme les proches des familles, les responsables de dossiers et les intervenant-e-s ont eux aussi déclaré se sentir démunis face à de si grandes détresses. Peu préparé-e-s à ce genre de situation, il leur est souvent difficile de savoir comment agir. Malgré leur rôle d'aidant-e-s, plusieurs constatent leur impuissance lorsqu'il est question de femmes autochtones disparues ou assassinées et n'osent pas aller vers les familles en souffrance.

Ce qui manque c'est que les intervenants, les personnes qualifiées vont même pas les voir. C'est [les victimes] qui doivent faire le geste d'aller les voir en plus de ce qu'ils viennent de vivre [...] Quand tu vis quelque chose, tu refoules, tu refoules, t'attends qu'il se passe quelque chose pour être capable de parler. C'est trop tard. Il y a trop de retard, c'est dur de démarrer quelque chose après. Il faut faire quelque chose maintenant.

Jeannine

En effet, selon les témoignages recueillis, il appert que des familles se sont souvent senties abandonnées sans avoir eu l'occasion de raconter leur histoire ou de partager leur vécu. La possibilité de rencontrer d'autres familles ayant partagé les mêmes expériences et qui peuvent réellement comprendre leur situation paraît très bénéfique.

What helped me was this event, the fact that I was invited to it. I'm from a family suffering, but here there are people who understand my pain, I would hear those suffering, and that helps me immensely to express the pain, to realize that we are suffering in silence for so long⁴⁹.

Margaret

Pour bien soutenir les familles et leur permettre de s'épauler mutuellement, comme le souligne Margaret, il faut multiplier les occasions de réunion et favoriser la prise de parole dans un environnement sécuritaire qui procure force et apaisement. Unaniment, les familles ont soutenu que, dans l'immédiat, il faudra prévoir un rassemblement annuel.

⁴⁹ Traduction : Ce qui m'a aidé, c'est cet événement, le fait d'avoir été invitée ici. Je viens d'une famille qui souffre, mais il y a des personnes qui comprennent ma douleur. J'entends ceux qui souffrent et ça m'aide immensément à exprimer ma propre souffrance, à réaliser que nous souffrons en silence depuis longtemps.

This retreat is a really good thing. It can't just be once. It's just the beginning. It has to be on a regular basis. At least once a year⁵⁰.

Jennifer

Au-delà de l'aide que représente le fait d'être compris et soutenu par d'autres familles qui ont elles aussi vécu la disparition ou l'assassinat d'un-e proche, on a également insisté sur le fait que le rassemblement permettait de saisir à quel point les histoires partagées peuvent se ressembler. Ici, Susan exprime combien un des témoignages entendus pendant l'événement a réveillé des émotions intenses pour elle, compte tenu de la grande similarité de ce récit particulier avec sa propre histoire.

You know, when I heard your story yesterday, it triggered so much because it was similar, so similar. And it's sad that we have to fight for our loved ones like that⁵¹.

Susan

Entendre les récits des autres a permis aux familles partageant une telle expérience de saisir l'ampleur du phénomène; pour plusieurs personnes la rencontre est devenue un fort incitatif pour l'action. Le fait d'être réunis autour d'une même cause a apporté force et courage à ceux qui vivent des moments difficiles et veulent dénoncer des injustices. Cette motivation vient en quelque sorte contrer l'impression d'impuissance ressentie par plusieurs.

Other people are hurting. If Harper's⁵² not going to do anything, we need to rally forces. If we get together we grow stronger. Harper will have no choice but to listen if we are all together. We can grow rapidly⁵³.

Margaret

Comme nous l'avons déjà souligné, la solidarité communautaire est un vecteur de cohésion puissant et important au sein des cultures autochtones. Les propos des familles démontrent effectivement qu'elles voient en l'entraide et le rapprochement des remèdes aux souffrances vécues par les personnes autochtones. Dans la foulée, une participante a même suggéré de mettre en contact les familles dont un-e proche est disparu-e avec d'autres familles qui ont vécu une situation semblable, afin qu'elles puissent s'entraider. Les familles ont en effet expliqué, compte tenu de la longue attente pour obtenir du soutien, qu'il pourrait être bénéfique que des personnes puissent proposer un appui en les contactant directement.

I would like to see—when a family reaches out to you, before they do, we should reach out to them, ask them what they need⁵⁴.

Susan

⁵⁰ Traduction : Cette retraite était une très bonne chose. Ça ne peut pas être juste une fois. Ce n'est que le début. Ça doit avoir lieu sur une base régulière. Au moins une fois par année.

⁵¹ Traduction : Tu sais, quand j'ai entendu votre histoire hier, cela a tellement déclenché de choses en moi parce qu'elle était tellement similaire, tellement similaire. Et c'est triste que nous ayons à nous battre comme ça pour nos êtres aimés.

⁵² Au moment de l'entretien, Stephen Harper était le premier ministre du Canada.

⁵³ Traduction : D'autres gens souffrent. Si Harper ne fait rien, nous allons rallier nos forces. En nous unissant, nous deviendrons plus forts. Harper n'aura pas le choix de nous écouter si nous sommes tous ensemble. Nous pouvons prendre de l'ampleur rapidement.

⁵⁴ Traduction : Ce que j'aimerais voir, c'est que quand une famille tend la main, avant qu'elle ne le fasse, que nous lui tendions la main pour lui demander ce dont elle a besoin.

Ainsi, comme l'ont proposé Gérard, Susan et Jeannine, une démarche conduisant à l'établissement de liens entre familles pourrait être entreprise afin de soutenir adéquatement et de manière immédiate et continue les familles de femmes autochtones disparues ou assassinées; ce faisant, des intervenant-e-s seraient mieux outillé-e-s pour répondre à leurs besoins. L'existence d'un tel réseau pourrait également diminuer le sentiment d'impuissance que ressentent les personnes côtoyant les familles. Selon Patrick, l'aide fournie aux familles devra également inclure des composantes culturelles qui, à son avis, manquent cruellement lors des cheminements de guérison proposés en milieu autochtone.

But I find missing the cultural...All leaders should be oriented towards cultural... they should want to say « let's have a prayer and a sweat ». This is missing a lot. Everywhere. I believe in these prayers and what they can do. Everything should be done with a prayer [...] This needs to be brought back. This is the bottom line of all our problems. We want people who understand our ceremonies and medicines. We can't do it alone. We get help from our ancestors and medicine⁵⁵.

Patrick

Information et savoirs

Malgré le grand nombre de rapports concernant la question des femmes disparues ou assassinées, certaines familles ont tenu à souligner qu'une production de connaissances et de savoirs plus complète à cet égard est nécessaire. En effet, nous l'avons constaté nous-mêmes, l'ampleur du phénomène demeure extrêmement difficile à mesurer. Éléonore aborde la question ainsi :

Je pense qu'il serait bon de répertorier les cas. Y'a tellement de... Il y en a tellement eu de disparitions. Il s'est passé beaucoup de choses [...] Il faut avoir une bonne idée de l'ampleur pour pouvoir faire quelque chose.

Éléonore

De plus, il semble important de mieux cerner les impacts intergénérationnels du phénomène afin d'avoir un portrait plus complet de la problématique et d'en comprendre les ramifications autant historiques que contemporaines. Cette information pourrait aussi être mise à profit dans les différentes initiatives d'intervention.

Par exemple, Jennifer accompagnait sa mère dans un processus de deuil d'une femme que Jennifer n'avait en fait pas connue elle-même. Au cours de l'événement, la participante a été choquée de constater combien la disparition qui avait tant affecté sa mère avait en fait traversé les générations et eu un impact important sur sa propre vie.

⁵⁵ Traduction : Mais je trouve qu'il manque le culturel...Tous les leaders devraient être orientés vers le culturel... Ils devraient vouloir dire « prononçons une prière et faisons une tente de sudation [communément appelé *sweat*] ». Ça manque beaucoup. Partout. Je crois aux prières et à ce qu'elles peuvent faire. Tout devrait être réalisé avec une prière [...] Ça doit vraiment être ramené. C'est vraiment à la source de tous nos problèmes. Il nous faut des gens qui comprennent nos cérémonies et nos médecines. On ne peut pas tout faire seul. Nos ancêtres et nos médecines nous aident.

I found my grieving yesterday, [and realized] how multigenerational trauma has an effect for the missing and murdered women, how it's playing itself out now. It's almost like the TRC [Truth and Reconciliation Commission], the way that it has been working and playing out, the same thing needs to happen with this. We need a commission, people need to listen at that level⁵⁶.

Jennifer

Avec ce témoignage, il est aisé de comprendre que les répercussions du phénomène des femmes autochtones disparues ou assassinées dans l'ensemble des communautés autochtones sont beaucoup plus importantes que ce que l'on pourrait imaginer. Comme l'indique Jennifer, il faudrait recueillir les témoignages à l'échelle nationale, offrir un espace aux familles à l'image de ce qui a été fait avec la Commission de vérité et réconciliation, pour mesurer les impacts concrets de cette situation à travers les générations.

Sensibilisation de la population et des institutions

Nous avons abordé plus haut la nécessité d'informer les proches des familles afin que ces personnes puissent aussi contribuer à leur réconfort.

Les familles ont aussi abordé l'importance de faire connaître leurs réalités auprès de la population québécoise en général. À ce titre, les familles désirent sensibiliser les Québécois-es et Canadiens-ne-s au-delà de leurs récits individuels; elles veulent aussi que l'on comprenne les réalités historiques qui sous-tendent les problématiques sociales en milieu autochtone aujourd'hui.

L'histoire des Premiers Peuples, d'après Thomas, est absente de la formation scolaire de la population québécoise et peu discutée au sein de la société; une situation qui nuit grandement au dialogue et à la compréhension entre les nations. Toujours selon Thomas, c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles nous assistons encore aujourd'hui à des démonstrations de grande méconnaissance, voire de racisme envers les Autochtones.

Our history, it does not get taught, that's why we are viewed the way we are.
We're left out of the history books⁵⁷.

Thomas

La population québécoise doit connaître et comprendre les réalités des Peuples autochtones afin de les appuyer de manière éclairée, soulignent les participant-e-s, et contribuer ainsi à induire de réels changements sociétaux. Le soutien général de la population aurait, croit-on, un impact considérable sur le développement d'actions concrètes pour combattre de nombreuses problématiques existant en milieu autochtone. Cet appel à une meilleure

⁵⁶ Traduction : J'ai trouvé hier mon deuil, [et ai réalisé] comment les traumatismes multigénérationnels affectent aussi dans le cas des femmes autochtones disparues ou assassinées, puis comment ça se joue maintenant. C'est presque comme la CVR [Commission de vérité et de réconciliation concernant les pensionnats indiens], et la façon dont ça se déroule, dont ça se joue, la même chose doit avoir lieu avec ceci. Nous avons besoin d'une commission, les gens doivent écouter à ce niveau.

⁵⁷ Traduction : Notre histoire, elle n'est pas enseignée, c'est pour cela qu'on est vu de cette façon. On est occulté des livres d'histoire.

connaissance de l'histoire et de ses conséquences s'adresse entre autres aux écoles, aux médias, aux institutions de santé et services sociaux, et au grand public.

De plus, les familles insistent sur l'importance de sensibiliser les gouvernements et leurs leaders, autochtones et non autochtones, à la situation, afin qu'elles soient écoutées et qu'on puisse réellement comprendre leurs expériences et leurs demandes. Selon plusieurs familles que nous avons rencontrées, pour arriver à offrir un soutien qui fasse une différence, pour elles et pour les communautés autochtones en général, il faut d'abord *ressentir* les impacts du phénomène des femmes autochtones disparues ou assassinées, en saisir la gravité et l'importance.

You are leaders, but you are also people who need to hear their stories and listen. Take that hat off and listen to people who put you in that seat. Because you haven't been there. You didn't listen. We have been used for political agendas. I still think we're being used for political agendas [...] Actions are better than words spoken. That's what I need to see and I think this is what families need, action from leaders. Many talk and haven't spoken to us⁵⁸.

Susan

Nous tentons de démontrer depuis le début de ce rapport que l'enjeu des femmes autochtones disparues ou assassinées trouve ses sources dans une longue histoire d'assimilation et d'effacement. Les familles ont démontré qu'elles saisissent, peut-être mieux que quiconque, l'impact de cette histoire et son lien avec leur propre sort en tant que proche d'une femme disparue ou assassinée.

Il va sans dire que les problématiques qui découlent de cette histoire insuffisamment connue, voire méconnue, ne pourront évidemment être réglées par les familles seules, ni même par les communautés ou nations. Comme nous l'ont expliqué Susan, Éléonore, Gérard, Thomas et les autres, il faudra que le plus grand nombre de gens possible sachent et comprennent ce que peuvent vivre les familles et, dans la foulée, puissent s'instruire de l'origine de cette souffrance.

Nous le souhaitons fortement et les familles aussi de toute évidence; une telle conscience devrait inciter la population et ses leaders à les soutenir dans la recherche de solutions en matière de deuil ou de guérison. Malgré l'ampleur de leur souffrance, les familles ont manifesté de l'espoir. Elles ont vu en leur unité une source de force qui continuera de les guider dans leur lutte.



⁵⁸ Traduction : Vous êtes des leaders, mais vous êtes aussi des personnes qui avez besoin d'entendre leurs histoires et de les écouter. Enlevez ce chapeau et écoutez les gens qui vous ont mis là. Parce que vous n'avez pas été présents. Vous n'avez pas écouté. Nous avons été utilisées à des fins politiques. Je pense que nous sommes encore utilisées à des fins politiques [...] Les gestes sont meilleurs que les paroles prononcées. C'est ce que j'ai besoin de voir et je pense que c'est ce dont les familles ont besoin, de l'action de la part de nos leaders. Plusieurs parlent sans nous avoir adressé la parole.

CONCLUSION

Bilan

Depuis avril 2014, Femmes Autochtones au Québec a consigné la parole des personnes qui œuvrent quotidiennement en milieu autochtone et dont le travail est lié au bien-être et à la sécurité des femmes. Grâce aux généreux-ses participant-e-s qui ont contribué à cette enquête, nous avons pu tracer un portrait qui confirme que la question des femmes autochtones disparues ou assassinées nous concerne bel et bien au Québec et qu'il s'agit là d'un phénomène fort complexe qui, de surcroît, prend sa source dans le passé.

L'histoire des Peuples autochtones au Québec comprend une chaîne de disparitions directement liée aux politiques d'assimilation et d'effacement orchestrées par les gouvernements du Canada et du Québec. Aujourd'hui, ces disparitions, que les participant-e-s associent à l'éloignement d'une personne et à l'inconnu entourant sa situation, revêtent diverses formes, dont l'assassinat est la plus grave et la plus définitive. Pour mieux comprendre la nature du phénomène, notre enquête aborde les formes de violences qui ont cours en milieu autochtone, tant sur un plan structurel et institutionnel que sur un plan personnel. Nous avons tenté de documenter la manière dont ces violences traduisent la discrimination quasi systématique que subissent les personnes autochtones de la part de personnes en position d'autorité. Nos entretiens ont également permis d'insister sur l'importance de combattre le silence et l'inaction qui caractérisent souvent la relation que les gens entretiennent avec la violence familiale qui existe dans leur milieu.

Les barrières qui freinent l'accès des femmes aux services qui pourtant devraient pouvoir leur assurer un soutien ont également été mises en évidence. Pour les femmes, la crainte et la honte font en sorte qu'il leur est difficile de demander de l'aide, d'autant plus que peu de services hors de leur communauté sont adaptés à leurs besoins spécifiques. Notons aussi que davantage de services devraient cibler l'intervention familiale plutôt qu'individuelle. Par ailleurs, le financement insuffisant, la lourdeur de leur tâche et le manque de collaboration entre prestataires de services contribuent à l'isolement des intervenant-e-s et rend leur travail difficile. Du côté des policier-ère-s, on sent que malgré un recours grandissant aux intervenant-e-s, la discrimination et le profilage des personnes autochtones persistent. En communauté, selon les membres des corps de police autochtone, les pratiques policières ancrées dans une philosophie communautaire semblent insuffisantes pour encourager les femmes à recourir à leur aide dans les cas de violence. Dans tous les cas, la proximité qui existe dans les milieux autochtones, même si elle favorise les interventions plus personnalisées, constitue un frein important à la demande de soutien par les femmes aux prises avec des situations de violence familiale parce qu'elle peut devenir une menace potentielle à la confidentialité.

Enfin, cette enquête nous aura donné l'occasion privilégiée de rencontrer des familles de femmes autochtones disparues ou assassinées. Grâce à leurs témoignages, il a été possible d'identifier leurs besoins sur le plan des relations avec les services policiers, du soutien émotionnel, de la documentation de l'enjeu et de la sensibilisation du public et des décideurs.

Ultimement, les préoccupations énoncées par les participant-e-s s'inscriront dans des préoccupations plus larges de Femmes Autochtones au Québec. En effet, les multiples projets et initiatives déployés par notre organisation au fil des ans témoignent de notre souci constant pour les femmes autochtones disparues ou assassinées et pour la violence que vivent les femmes autochtones en général. D'ailleurs, les initiatives entreprises au sein de FAQ depuis plus de quatre décennies s'inscrivent pleinement dans les pistes d'action proposées dans les prochains paragraphes.

Pistes d'action

Soutenir les familles au cœur de la tragédie des femmes autochtones disparues ou assassinées

À l'instar du grand rassemblement des familles organisé en avril 2015, d'autres événements de même nature devraient se tenir chaque année afin de procurer un soutien aux proches des victimes, de leur garantir un espace intime et sécuritaire pour partager leurs expériences et de leur fournir une occasion de s'entraider. Par ailleurs, la production de savoirs spécifiques à la situation québécoise — telle que démontrée dans ces pages — en ce qui a trait aux violences commises envers les femmes et les hommes autochtones contribuera à mieux orienter les actions visant à freiner et même prévenir les meurtres ou disparitions. D'autres travaux reposant sur une méthodologie respectant les savoirs des Premières Nations et intégrant la participation des familles de femmes autochtones disparues ou assassinées seront nécessaires.

Favoriser la collaboration entre les milieux (autochtones et non autochtones; communautaires et urbains)

Au cours de l'été 2015, FAQ a participé activement à l'élaboration d'un accord de collaboration entre le Service de police de la Ville de Montréal et la communauté autochtone urbaine de la ville de Montréal. Suivant l'exemple d'autres centres urbains à travers le Canada, le RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal a demandé aux services policiers de signer cette entente afin de formaliser leurs relations, de favoriser la sensibilisation de son personnel et de définir un mode de fonctionnement conjoint dans le cas du signalement d'une disparition; FAQ coordonne le comité de travail responsable de la mise en œuvre de ce dernier objectif. Signalons notamment qu'une attention particulière sera apportée aux relations à entretenir avec les proches des victimes. Bien qu'il soit trop tôt pour constater l'impact de cet accord, de telles collaborations sont prometteuses et pourraient sans doute être adaptées et reproduites ailleurs dans la province. FAQ est également signataire d'une entente de solidarité avec la Fédération des femmes du Québec qui vise à promouvoir la solidarité entre femmes autochtones et non autochtones; une manière de contribuer à une redéfinition des perceptions et des pratiques.

Accroître la sensibilisation et l'éducation des Autochtones et des non-autochtones quant à la place des femmes autochtones dans l'histoire et le monde autochtone contemporain

L'animation d'ateliers sur les enjeux touchant les femmes autochtones est au cœur des actions de FAQ et rejoignent des publics variés (étudiant-e-s, fonctionnaires, organisateur-trice-s communautaires). Ainsi, depuis 2004, nous collaborons avec l'École nationale de police en organisant des sessions de formation destinés aux étudiant-e-s des cohortes autochtones. Sont notamment abordées dans ce cadre, les dispositions sexistes et discriminatoires de la *Loi sur les Indiens*, la santé sexuelle, la violence familiale et les interventions à privilégier en situation de crise en milieu autochtone. Ces formations

pourraient s'étendre à d'autres catégories de professionnel-le-s, par exemple en milieu scolaire, dans le domaine de la santé et évidemment, des services sociaux.

Miser sur la solidarité et l'entraide

Les forces communautaires sont d'une importance capitale en milieu autochtone. En conséquence, les actions mises de l'avant doivent servir à les régénérer dans le but de favoriser un vivre ensemble qui permette l'épanouissement des femmes autochtones et de leurs familles. En ce sens, FAQ réunit près d'une centaine de femmes autochtones chaque année afin qu'elles puissent se rencontrer et aborder ensemble les sujets qui les touchent; de telles rencontres contribuent à renforcer un sentiment d'appartenance et une adhésion qui dépassent la communauté locale ou régionale. De plus, en tant qu'instance coordonnatrice du Réseau pour les maisons d'hébergement pour femmes autochtones au Québec, FAQ réunit deux fois par année les intervenantes autochtones afin qu'elles puissent échanger et s'informer autour d'un thème donné. Ces rencontres constituent des moments importants de partage pour ces femmes qui en profitent pour tisser des liens et surtout briser l'isolement qu'elles peuvent ressentir.

Concevoir de manière participative une stratégie de prévention, d'accompagnement et d'intervention en matière de violence

Nous proposons de consolider le leadership déjà bien ancré de Femmes Autochtones au Québec en se dotant rapidement d'une stratégie d'action afin d'agir *maintenant* en contexte autochtone *et* auprès de la société non autochtone. Nous proposons à cet égard de combiner à la fois dans cette stratégie des éléments de prévention, d'accompagnement et d'intervention. À l'instar des autres pistes identifiées plus haut, semblable stratégie mettrait l'accent sur l'importance de resserrer les liens entre les communautés autochtones et les villes.

Il va de soi qu'une éventuelle stratégie nécessitera un appui important tant sur le plan des besoins en formation que sur le plan des ressources financières. Comme cela a été souligné dans ce rapport, le financement ponctuel de projets à court terme ne réussit pas à engendrer des changements permanents en milieu autochtone. Il faudra plutôt privilégier une approche à long terme visant un changement de fond en milieu autochtone qui incombe à la fois aux Autochtones et aux non-autochtones. Les femmes autochtones sont filles, sœurs, mères, cousines, amies, travailleuses, intervenantes. Grâce à leur résilience incroyable, ensemble nous réussirons à créer de meilleures conditions pour le plein épanouissement de nos familles.



BIBLIOGRAPHIE

- Amnistie Internationale (2009). *Assez de vies volées. Discrimination et violence contre les femmes autochtones au Canada : une réaction d'ensemble est nécessaire*. Londres : Amnesty International Publication.
- Association des femmes autochtones du Canada - AFAC (2010). *Ce que leurs histoires nous disent : Résultats de recherche de l'initiative Soeurs par l'esprit*. En ligne http://www.nwac.ca/files/reports/2010_NWAC_SIS_Report_FR.pdf
- Association des Femmes Autochtones du Québec - AFAQ (1982). *Rapport présenté au Sous-comité sur la Discrimination sexuelle à l'égard des Femmes Indiennes, Comité Permanent sur les Affaires Indiennes et du Développement du Nord, Chambre des Communes*, 002-16, Montréal.
- Association des Femmes Autochtones du Québec - AFAQ (1987). Lancement de la campagne d'information et de sensibilisation *La violence nous déchire réagissons!* Montréal.
- Association des Femmes Autochtones du Québec - AFAQ (1990). *Rapport de Femmes Autochtones du Québec sur la violence familiale*. AFAC, Montréal. (rédigé par Jeanne McDonald).
- Basile, S. (2012). *Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones*. Femmes Autochtones du Québec, Kahnawake.
- Bélair-Cirino, M. (2015). La moitié des jeunes en foyer d'accueil est autochtone. *Le Devoir*. En ligne : <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/445799/protection-de-l-enfance-la-moitie-des-jeunes-en-foyer-d-accueil-est-autochtone> , 23 juillet.
- Blackstock, C., Trocmé, N. et Bennett, M. (2004). Child maltreatment investigations among aboriginal and non-aboriginal families in Canada, *Violence Against Women* 10, 901-916.
- Bordeleau L. et P. Mouterde (2008). *Pashkabigoni. Une histoire pleine de promesses*. Mémoires du Mouvement des centres d'amitié autochtones au Québec (1969-2008). Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, Québec.
- Dupuis, J. (2015). Abus de la SQ : les femmes brisent le silence [reportage]. E. Marchand (réalisateur), *Enquête*. Ici Radio-Canada, Montréal.
- Femmes Autochtones du Québec - FAQ (2010). *L'approche autochtone en violence familiale utilisée par le Réseau des maisons d'hébergement autochtone*. Livret d'information. Femmes Autochtones du Québec, Kahnawake.
- Femmes Autochtones du Québec – FAQ (2008). *Les femmes autochtones et la violence*. Rapport présenté au Dr. Yakin Ertürk; Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences, Montréal. En ligne : http://www.faq-qnw.org/sites/default/files/publications/femmesautochtonesetviolence-tradFR_000.pdf.
- Femmes Autochtones du Québec – FAQ (2001). Mémoire : *Discrimination des femmes autochtones* Femmes Autochtones au Québec, Kahnawake.
- Femmes Autochtones du Québec et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec - FAQ et RCAAQ (2005). *Dans le passé il y a eu les pensionnats indiens... Aujourd'hui, doit-on absolument répéter l'histoire?* Mémoire conjoint concernant la révision de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, Kahnawake.
- Fine, S. (2015) Chief Justice says Canada attempted « cultural genocide » on aboriginals, *The Globe and Mail*. En ligne : <http://www.theglobeandmail.com/news/national/chief-justice-says-canada-attempted-cultural-genocide-on-aboriginals/article24688854/> , 28 mai.

- Flynn, C. (2010). *Femmes autochtones en milieu urbain et violence conjugale. Étude exploratoire sur l'expérience et les besoins en matière d'aide psychosociale selon des hommes et des femmes concernés par cette problématique*. Mémoire de maîtrise (Service social), Université Laval, Québec.
- Front d'action populaire en réaménagement urbain - FRAPRU (2014). *Dossier noir : logement et pauvreté*. En ligne : http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2014/09/Dossier-noir-2014VF_web.pdf
- Gendarmerie royale du Canada - GRC (2014). *Les femmes autochtones disparues ou assassinées : Un aperçu opérationnel national*. Canada. En ligne <http://www.rcmp-grc.gc.ca/pubs/mmaw-faapd-fra.pdf>
- Gouvernement du Canada (2014). *Femmes invisibles : un appel à l'action. Un rapport sur les femmes autochtones portées disparues ou assassinées au Canada*. Rapport du Comité spécial sur la violence faite aux femmes autochtones. Ottawa.
- Human Rights Watch - HRW (2013). *Those Who Take Us Away : Abusive Policing and Failures in Protection of Indigenous Women in Northern British Columbia, Canada*. En ligne <http://www.hrw.org/reports/2013/02/13/those-who-take-us-away>
- Inter-American Commission on Human Rights (IACHR) (2014). *Missing and Murdered Indigenous Women in British Columbia, Canada*. En ligne <http://www.oas.org/en/iachr/reports/pdfs/Indigenous-Women-BC-Canada-en.pdf>
- La Presse Canadienne (2014). Les femmes autochtones : Harper rejette la tenue d'une enquête nationale. *La Presse.ca*. En ligne : <http://www.lapresse.ca/actualites/national/201408/21/01-4793621-femmes-autochtones-harper-rejette-la-tenue-dune-enquete-nationale.php>
- Larivière, W. (2014). Femmes autochtones disparues ou assassinées : Et si on s'intéressait à nous quand nous sommes vivantes? *La Gazette des femmes*. En ligne : <https://www.gazette-desfemmes.ca/10276/femmes-autochtones-disparues-ou-assassinees-et-si-on-sinteressait-a-nous-quand-nous-sommes-vivantes/> , 22 octobre.
- Legal Strategy Coalition on Violence against Indigenous Women - LSC (2015). *Review of reports and recommendations - Executive Summary*. En ligne : <http://aptn.ca/news/wp-content/uploads/sites/4/2015/02/LSC-Executive-Summary-Violence-against-Indigenous-women-26-Feb-2015-v2.pdf>, 22 février.
- Lévesque C. et É. Cloutier (2013). Les Premiers Peuples dans l'espace urbain au Québec : trajectoires plurielles, in A. Beaulieu, M. Papillon et S. Gervais (sous la direction de) : *Les Autochtones et le Québec. Des premiers contacts au Plan Nord* : 281-296. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Marquis, M. (2015). Femmes autochtones disparues : Ottawa encore seul dans son coin. *Le Devoir*. En ligne <http://www.ledevoir.com/politique/canada/433125/femmes-autochtones-disparues-des-propos-controverses-d-une-ministre-denonces> , 28 février.
- McDonough B. (2013). Le drame des pensionnats autochtones, *Revue Relations* (768). En ligne : <http://www.cjf.qc.ca/fr/relations/article.php?ida=3259&title=le-drame-des-pensionnats-autochtones>
- Menzies, P. (2009). Homeless Aboriginal Men : Effects of Intergenerational Trauma, in J. D. Hulchanski, P. Campsie, S. Chau, S. Hwang, E. Paradis (sous la direction de) *Finding Home : Policy Options for Addressing Homelessness in Canada* (e-book) : 1-25. Toronto : Cities Centre, University of Toronto.
- Montminy, L., Brassard, R., Jaccoud, M., Harper, E., Bousquet, M-P. et S. Leroux (2010). Pour une meilleure compréhension des particularités de la violence familiale vécue par les femmes autochtones au Canada, *Nouvelles pratiques sociales* 23 (1), 53-66.

- Pearce, M. (2013). *An Awkward Silence : Missing and Murdered Women and the Canadian Justice System* (Ph. D. Thesis). University of Ottawa. En ligne <https://www.ruor.uottawa.ca/handle/10393/26299?locale=fr>
- Pelletier, C. (1993). *État des lieux : Violence et santé mentale chez les Autochtones du Québec. Recherche préparée pour l'Association des Femmes Autochtones du Québec*. Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines, Montréal.
- Quebec Native Women - QNW (2000). *Brief : Changes proposed to the Indian Act and the administration of Indian Act* Kahnawake.
- Sinclair, R. (2009). Bridging the Past and the Future : An Introduction to Indigenous Social Work Issues, in *Wícihitówin : Aboriginal Social Work in Canada* : 19-24. Halifax et Winnipeg : Fernwood Publishing.
- Special Committee on Violence Against Indigenous Women (2014). *Invisible Women : A Call to Action, A Report on Missing and Murdered Indigenous Women in Canada*. Ottawa. En ligne <http://www.acatcanada.org/download/XC2-411-2-1-1-eng.pdf>
- Statistique Canada (2013). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques*. Ottawa. En ligne <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf>
- Truth and Reconciliation Commission of Canada – TRC (2015). *Honouring the Truth Reconciling for the Future : Summary of the final report of the Truth and Reconciliation Commission of Canada*. En ligne http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/2015/Findings/Exec_Summary_2015_05_31_web_o.pdf
- Walter, E. (2014). *Soeurs volées : Enquête sur un féminicide au Canada*. Montréal : Éditions Lux.



Annexe 1

Guide d'entretien individuel avec les intervenant-e-s ou les responsables de dossiers en milieu autochtone

Ces questions permettent d'orienter la discussion mais ne doivent pas obligatoirement être posées en entier ou dans un ordre particulier. Suivre librement le fil de la discussion avec la personne.	
Description de la communauté	Services
<ul style="list-style-type: none"> • Pouvez-vous me décrire votre communauté (ou milieu urbain) en général? • Pensez-vous que votre communauté/nation a des particularités (que les autres n'ont pas)? • Quelles sont les interactions entre Autochtones et non-autochtones dans votre communauté ou milieu urbain (fréquence, nature, etc.)? • Est-ce que vous vivez des problèmes de racisme dans la communauté ou milieu urbain? De la part de qui? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle aide existe pour les femmes dans votre communauté? Quels services sont sous-utilisés ou peu connus? Pourquoi selon vous? • Quelles problématiques amènent les femmes à faire appel à votre organisme? • Y a-t-il des barrières à l'accès aux services? Pourquoi? • Quels défis rencontrent les intervenant-e-s? • Comment améliorer les services en général au sein de la communauté ou du milieu urbain?
Relations avec les services policiers	Perceptions générales du problème
<ul style="list-style-type: none"> • Quel est le rôle des services policiers dans votre communauté ou milieu urbain? Comment sont-ils perçus? • Quelle serait l'interaction idéale avec les services policiers dans le cas d'une disparition ou d'une mort suspecte? • Qu'est-ce qui ferait en sorte qu'un proche d'une victime se sente à l'aise de signaler, de raconter son histoire, de se confier aux services policiers? 	<ul style="list-style-type: none"> • Parlez-nous de la question des femmes autochtones disparues et assassinées dans votre nation, communauté ou milieu urbain. • Est-ce un problème dont on parle, qu'en pense-t-on? Est-ce une préoccupation? • Est-ce un problème que vous associez au Québec? • Que représente pour vous une personne disparue? À quel moment peut-on dire qu'une personne est disparue?
Prévention et sensibilisation	Fin de l'entretien
<ul style="list-style-type: none"> • Que fait-on sur le plan de la sensibilisation ou de la prévention en matière de violence (ou autres problèmes soulevés)? • Est-ce qu'on pourrait faire plus? Comment? • Trouvez-vous que la situation des femmes autochtones disparues ou assassinées est bien couverte dans les médias? 	<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il d'autres informations ou préoccupations dont vous aimeriez nous faire part à propos des femmes autochtones disparues ou assassinées?

Annexe 2

Guide d'entretien individuel avec les membres de corps de police autochtone

Rôle et relations avec la communauté	Meurtres et disparitions
<ul style="list-style-type: none">• Pouvez-vous décrire la communauté dans laquelle vous travaillez?• Comment en êtes-vous venu-e à travailler au sein de cette communauté autochtone?• Comment avez-vous été accueilli-e par la population?• Quel est le rôle des services policiers au sein de la communauté?• Comment adaptez-vous vos interventions au contexte autochtone?• Comment croyez-vous que les services policiers sont perçus au sein de la population?• Pourquoi croyez-vous que les relations soient parfois tendues entre Autochtones et services policiers?• Qu'est-ce qui pourrait faciliter votre rôle au sein de la communauté?	<ul style="list-style-type: none">• Parlons maintenant plus spécifiquement de la situation des femmes autochtones disparues ou assassinées. Est-ce selon vous une problématique qui inquiète dans la communauté? Pourquoi?• Est-ce que cette problématique est présente dans votre communauté?• Quelle est votre procédure dans le cas d'une disparition?• D'une mort suspecte?
Collaboration	Médias
<ul style="list-style-type: none">• Quelles sont vos relations avec les autres services de la communauté (centres hébergement, centre de traitement, DPJ, etc.)?• Qu'est-ce qui ferait que vous vous sentiriez plus à l'aise dans votre travail avec les intervenant-e-s et autres acteurs de la communauté?• Comment améliorer la collaboration?• Que faudrait-il faire pour que la population et les policiers se sentent plus en sécurité?	<ul style="list-style-type: none">• Quelles sont vos relations avec les médias?• Que pensez-vous de leur travail concernant les dossiers autochtones?
Fin de l'entretien	
<ul style="list-style-type: none">• Avez-vous d'autres commentaires en lien avec la question des femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec?	

Annexe 3

Guide d'entretien pour la rencontre de groupe avec les familles

Qu'est-ce qui pourrait aider les familles et les proches de personnes autochtones disparues ou assassinées?

- Sur le plan politique
- Sur le plan social
- Sur le plan communautaire
- Sur le plan culturel

Qu'est-ce que vous aimeriez dire, quel message aimeriez-vous transmettre?

- Au gouvernement?
- Aux services policiers?
- Aux services sociaux et de santé?
- À la société?
- Aux organisations?
- Aux médias?

Qu'aimeriez-vous partager qui n'a pas encore été dit?



